



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

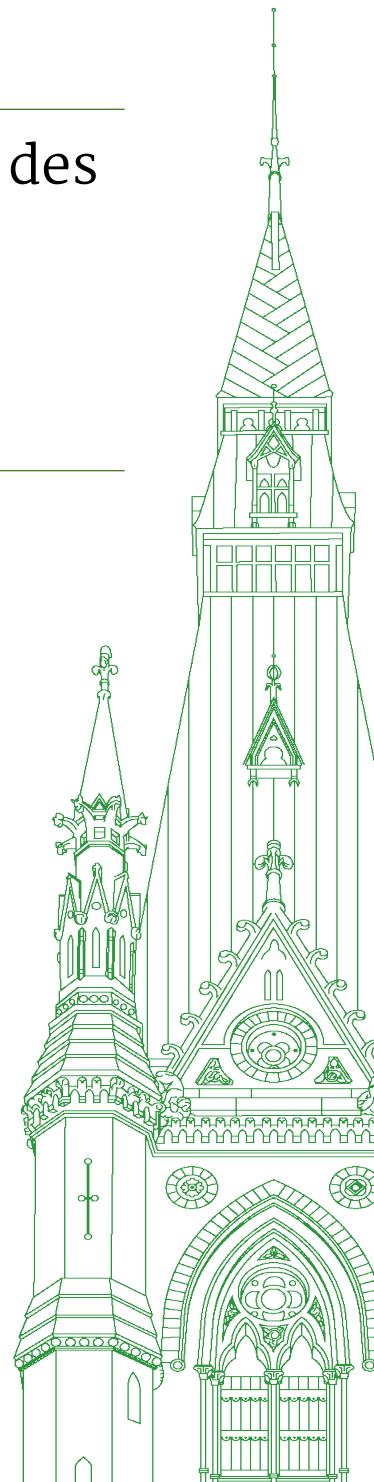
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 020

Le jeudi 5 février 2026

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 5 février 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 20^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier l'ingérence étrangère dans les élections.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés y participent en personne, dans la salle, mais ils peuvent aussi participer à l'aide de l'application Zoom.

Je demanderais à tous les participants de consulter les cartes posées sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, surtout de nos interprètes.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Comme toujours, levez la main, que vous soyez ici ou sur Zoom.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue au premier groupe de témoins d'aujourd'hui.

Nous accueillons l'honorable Gary Anandasangaree, ministre de la Sécurité publique. Du Service canadien du renseignement de sécurité, nous accueillons Daniel Rogers, directeur. Du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, nous accueillons Tricia Geddes, sous-ministre, et Sébastien Aubertin-Giguère, sous-ministre adjoint et coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère. De la Gendarmerie royale du Canada, nous accueillons Jodie Boudreau, sous-commissaire de la Police fédérale.

Je cède la parole au ministre pour cinq minutes.

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique): Merci, monsieur le président.

Je remercie le Comité de cette invitation.

Permettez-moi de reconnaître que nous sommes réunis ici sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Il devient très clair que le monde devient de plus en plus dangereux et divisé. L'ordre qui sous-tend la prospérité mondiale depuis des décennies est en transformation profonde sous l'effet du réalignement géopolitique et des changements technologiques.

[Français]

En raison de ces changements, les menaces visant le Canada évoluent rapidement.

[Traduction]

Nos adversaires cherchent activement à exploiter les vulnérabilités de ce monde en évolution. Quel est leur objectif? Il s'agit de miner notre société et de faire valoir leurs propres intérêts.

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement protège leur démocratie et défende les principes démocratiques occidentaux. Ceux-ci comprennent la tenue d'élections justes et transparentes.

Notre approche fonctionne. L'intégrité des dernières élections fédérales n'a pas été compromise par l'ingérence étrangère.

[Français]

Elle fonctionne grâce à notre cadre complet de sécurité électorale, qui prévoit une surveillance continue du renseignement et une évaluation des menaces d'ingérence étrangère tout au long des élections.

[Traduction]

Notre gouvernement agit pour s'assurer que les mesures en vigueur pour lutter contre l'ingérence étrangère sont efficaces et pour prendre d'autres mesures au besoin. En même temps, il est essentiel de maintenir la transparence et la reddition de comptes.

Tout au long de la dernière période électorale, Sécurité publique Canada et Élections Canada, ainsi que les organismes de sécurité nationale (dont le SCRS, le CST et la GRC) ont travaillé en coordination constante. Cette collaboration a été essentielle à la défense réussie de notre processus démocratique lors des dernières élections générales.

Nos organismes ont travaillé à détecter les activités secrètes d'ingérence étrangère, ainsi qu'à surveiller les acteurs étatiques étrangers qui chercheraient à miner la confiance du public envers la démocratie canadienne. De plus, pour la première fois pendant une élection fédérale, le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections a offert aux médias des séances d'information technique hebdomadaires qui ont contribué à sensibiliser et à éduquer les Canadiens au sujet des menaces qui pourraient avoir une incidence sur l'élection.

Bref, nos infrastructures et nos systèmes électoraux étaient constamment protégés.

[Français]

Je le répète: nos mesures de protection ont fonctionné comme prévu et l'intégrité de nos élections fédérales n'a pas été compromise.

[Traduction]

En cas de menace d'ingérence étrangère, un processus non partisan appelé Protocole public en cas d'incident électoral majeur, établi en 2019, est en place pour informer les Canadiens. Même en période non électorale, notre gouvernement et nos partenaires de la sécurité nationale demeurent alertes. Notre environnement est en constante évolution. Les menaces sont plus complexes, secrètes et persistantes. Nous revoyons continuellement notre approche et cherchons à l'améliorer, afin d'assurer une détection plus efficace et une plus grande transparence.

Nous avons fait des progrès importants. Nous avons notamment avancé dans nos travaux en vue de l'entrée en vigueur de la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère. Cette loi renforce la transparence concernant les activités d'influence étrangère. Ainsi, Anton Boegman a été nommé commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère. C'est lui qui administrera le futur registre sur la transparence en matière d'influence étrangère. Comme vous le savez peut-être, monsieur le président, j'ai proposé mardi dernier le nom de M. Boegman pour occuper le poste de commissaire responsable de ce registre.

La Loi établit également un régime de sanctions administratives pécuniaires pour favoriser l'application de la Loi et prévenir les infractions. Le 2 janvier, le projet de règlement d'application de la loi a été publié en ligne pour consultations publiques. Ces consultations se sont terminées plus tôt cette semaine. Le projet de règlement précise les renseignements à recueillir et à publier sur les activités d'influence étrangère, il prévoit des sanctions administratives pécuniaires pouvant atteindre 1 million de dollars et établit comment nous travaillerons avec les partenaires de tous les ordres de gouvernement pour faire respecter la loi.

Je tiens à rassurer tous les Canadiens et mes honorables collègues: la mise en place de ce registre demeure une priorité absolue. Ce sont toutefois des mécanismes délicats et complexes qui nécessitent une mise en œuvre réfléchie et minutieuse. La mise en œuvre complète de systèmes équivalents a pris plus de deux ans dans le Groupe des cinq. Nous sommes sur la bonne voie. Ces initiatives phares rendront l'influence étrangère plus transparente et protégeront l'intégrité de la démocratie canadienne. La menace d'ingérence étrangère est complexe. Ces mesures sont déployées à la fois avec urgence et avec soin.

● (1105)

Ce n'est que grâce à une planification rigoureuse et minutieuse que nous pourrions continuer à détecter et à gérer ces menaces. Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail de renforcement de la résilience démocratique pendant les élections et en tout temps. Cela signifie de rester alertes, de nous adapter aux nouvelles menaces, qui évoluent rapidement, et de protéger les Canadiens.

La démocratie canadienne est forte et nous continuerons de nous mobiliser pour la protéger.

Merci. J'ai hâte d'entendre vos questions et vos commentaires.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Je cède maintenant la parole à M. Cooper pour six minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre, quel est le pays le plus actif dans ses tentatives d'ingérence étrangère ciblant nos élections et nos institutions démocratiques?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, je pense qu'il vaudrait mieux poser cette question au directeur du SCRS.

Daniel Rogers (directeur, Service canadien du renseignement de sécurité): Monsieur le président, par votre entremise, nous avons déjà dénoncé publiquement la Chine, la Russie, l'Inde et d'autres pays.

Michael Cooper: Je vous remercie.

Je tiens à souligner qu'en juin 2024, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a déclaré que la République populaire de Chine était le plus grand auteur d'ingérence étrangère, tout comme la juge Hogue, et le SCRS pas plus tard qu'en juillet 2025.

Monsieur le ministre, nous savons que le régime communiste de Pékin fait de la répression transnationale et qu'il cible les membres des communautés de la diaspora chinoise au Canada. C'est un régime qui surveille, harcèle et intimide les membres de ces communautés. Ce faisant, il ne respecte pas la souveraineté du Canada et menace activement la sécurité de Canadiens.

Compte tenu de tout cela, comment le premier ministre a-t-il pu penser qu'il était dans l'intérêt du Canada de conclure une entente pour poursuivre la coopération avec la dictature de Pékin sur des questions d'application de la loi?

L'hon. Gary Anandasangaree: Le premier ministre a souligné à maintes reprises, tout récemment et notamment à Davos, que nous vivons à une époque sans précédent et que le Canada doit élargir ses relations. Nous sommes le partenaire le plus proche des États-Unis. Cependant, nous savons que la situation et la relation commerciale...

Michael Cooper: Monsieur le ministre, la République populaire de Chine est-elle un État de droit?

L'hon. Gary Anandasangaree: Si vous m'en donnez le temps, je vais répondre à votre...

Michael Cooper: Mon temps est très limité, alors je vous demande si la République populaire de Chine est un État de droit. Oui ou non?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, pour répondre à votre question précédente, le premier ministre a clairement souligné la nécessité pour nous d'accroître nos échanges commerciaux...

Michael Cooper: Je vous pose une question sur...

L'hon. Gary Anandasangaree: ... y compris avec les pays dans lesquels nous sommes...

Michael Cooper: ... la coopération dans le domaine de l'application de la loi. Est-ce un État de droit? Répondez par oui ou par non.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper...

Michael Cooper: Ce pays a-t-il un système judiciaire indépendant? Répondez par oui ou par non. Ce sont des questions simples. Répondez par oui ou par non.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, je ne suis pas ici en tant qu'expert de la politique étrangère ou de la Chine...

Michael Cooper: Monsieur le ministre, il est évident que la Chine n'est pas un État de droit. Elle n'a pas de système judiciaire indépendant. La police de Pékin fait-elle l'objet de surveillance civile?

• (1110)

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, sur votre...

Michael Cooper: Respecte-t-elle les droits de la personne? Le régime communiste de Pékin respecte-t-il les droits de la personne? Répondez par oui ou par non.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, si vous souhaitez que je réponde à la question...

Michael Cooper: Répondez-y.

L'hon. Gary Anandasangaree: ... je vais vous donner une bonne réponse.

Comme le premier ministre l'a clairement souligné à Davos et dans de nombreux autres discours, le Canada doit élargir ses partenariats commerciaux. La Chine fait partie de l'équation. La Chine est...

Michael Cooper: Je ne vous ai pas posé de question sur les partenariats commerciaux.

L'hon. Gary Anandasangaree: ... et sera la plus grande économie...

Michael Cooper: Je vous ai posé une question sur la coopération en matière d'application de la loi.

Le président: Monsieur Cooper, je vais intervenir un instant. Je vais arrêter le chronomètre.

C'est un enjeu très sérieux, et les députés ont le droit d'être passionnés à ce sujet, mais n'oubliez pas nos interprètes. Faites attention. C'est votre temps de parole; vous avez raison. Faites seulement attention de ne pas parler l'un par-dessus l'autre.

Michael Cooper: Est-ce que Pékin respecte les droits de la personne? Répondez par oui ou par non.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, je dirai que le Canada est à la croisée des chemins en ce moment. Il est nécessaire et impératif que le Canada élargisse ses relations commerciales, et il peut faire les deux. Le Canada peut protéger les droits de la personne et dénoncer les violations en même temps...

Michael Cooper: Monsieur le ministre, je vous ai posé quatre questions simples, auxquelles la réponse est non.

Le régime communiste de Pékin n'est pas un État de droit...

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): J'invoque le Règlement.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): J'invoque le Règlement. Le Comité a convenu... Oh. Je suis désolé.

Le président: Mme Kayabaga invoque le Règlement.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci, monsieur le président.

Je veux écouter la conversation, mais il ne peut pas y avoir de conversation si plusieurs personnes parlent en même temps. Nous ne pouvons même pas entendre la réponse, alors soit nous avons une conversation, soit nous n'en avons pas.

Le président: Merci beaucoup. Vous confirmez ce que je disais.

Nous avons arrêté le chronomètre, monsieur Cooper. Il vous reste deux minutes.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour une autre raison.

Le président: Oui, allez-y.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Le Comité a convenu de tenir deux réunions sur la mise en place du registre pour la transparence en matière d'influence étrangère et d'inviter le ministre de la Sécurité publique à comparaître à ce sujet. J'ai du mal à comprendre en quoi les questions de M. Cooper ont quoi que ce soit à voir avec ce que le Comité avait convenu.

Michael Cooper: Avec tout le respect que je dois à M. Wilkinson, pour qui j'ai du respect, il semble qu'il n'ait pas entendu le témoignage de M. Tay, entre autres personnes ciblées par le régime communiste de Pékin. Nous avons ici un gouvernement, votre gouvernement, qui entreprend de coopérer en matière d'application de la loi avec un régime qui effectue de la répression transnationale, y compris dans nos propres élections.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Nous pourrions avoir cette conversation à l'extérieur.

Le président: Je vous remercie de vos interventions. En général, lorsqu'un ministre se présente ici, on permet une certaine latitude, mais M. Cooper a raison. Je crois que c'est pertinent. On accorde généralement plus de latitude dans ce contexte. Cela se transforme en débat, mais nous allons revenir à M. Cooper.

Michael Cooper: Monsieur le président, la République populaire de Chine n'est pas un État de droit. Il n'y a pas de système judiciaire indépendant. Il n'y a pas de surveillance civile des services de police. La Chine ne respecte pas les droits de la personne. Elle commet activement un génocide, parmi d'autres crimes contre l'humanité. Or, le ministre n'a pas pu répondre non à aucune de ces questions. Cela montre à quel point le gouvernement, sous la direction du premier ministre, est prêt à minimiser et à balayer sous le tapis les graves violations des droits de la personne, entre autres comportements scandaleux, d'une dictature brutale — tout cela au nom de son nouveau partenariat stratégique avec cette dictature brutale.

Monsieur le ministre, étant donné que votre gouvernement s'engage dans une plus grande coopération avec le régime de Pékin en matière d'application de la loi, ou qu'il s'en va dans cette direction, quelles garanties pouvez-vous nous donner que la coopération avec Pékin ne facilitera pas l'intimidation, la coercition et la surveillance de Canadiens — en particulier des membres des communautés de la diaspora ciblées par Pékin — sous le couvert de l'application de la loi?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, le protocole d'entente auquel vous faites allusion, qui concerne la GRC, revêt une importance capitale pour le Canada. Comme vous le savez, tout ce qui touche le fentanyl, par exemple, intéresse beaucoup le Canada. Il est essentiel de bloquer l'entrée dans les ports canadiens au fentanyl et à ses précurseurs, particulièrement en provenance de pays comme la Chine. Ce protocole d'entente prévoit une coopération accrue en matière d'application de la loi dans des domaines essentiels pour nous. La question de notre sécurité nationale est encore une fois au cœur...

• (1115)

Michael Cooper: Monsieur le ministre, ce que j'entends, c'est qu'il n'y a pas de garanties.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Cooper, si vous faites un préambule, puis que vous ne me laissez pas... Cela vaudrait un rappel au Règlement, si je peux me permettre.

Le président: Attendez. Attendez.

L'hon. Gary Anandasangaree: Si vous faites un long préambule, puis que vous ne me permettez pas de répondre à la question, monsieur Cooper, ce n'est vraiment pas constructif dans une conversation aussi délicate que celle-ci. Vous n'avez pas manqué de prendre le temps d'exposer un ensemble de faits; permettez-moi de vous présenter à mon tour le contexte dans lequel j'aborde cette question.

Le président: Monsieur le ministre, je comprends que vous avez été membre de comité pendant de nombreuses années, mais en tant que témoin, vous ne pouvez pas invoquer le Règlement.

Cela dit, nous avons largement dépassé les six minutes imparties.

Nous allons passer à M. Wilkinson, s'il vous plaît.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins de comparaître.

Je peux peut-être commencer par parler de la conception de cette loi. Je présume qu'on a analysé des comparables internationaux. Existe-t-il des registres semblables dans d'autres pays démocratiques? Quelles pratiques exemplaires avons-nous intégrées à la conception de notre loi?

L'hon. Gary Anandasangaree: Dans le processus d'élaboration de cette loi, nous avons évalué différentes options, particulièrement parmi nos partenaires du Groupe des cinq et du G7, dont certains ont une loi semblable depuis des décennies. En fait, le Canada en est à la dernière phase pour se doter de ce type de loi. Nous avons beaucoup appris de l'expérience de nos pairs. Pour la mise en œuvre, il y a trois éléments à prévoir, à commencer par la nomination d'un commissaire. Nous sommes à la fin du processus. La semaine dernière, nous avons commencé à consulter l'opposition officielle et les autres partis à la Chambre et au Sénat. J'ai officiellement déposé la candidature d'un commissaire lundi. Nous attendons avec impatience un vote sur cette question dans les deux chambres.

À cela s'ajoute le deuxième élément, les consultations sur notre projet de règlement, et nous avons reçu beaucoup de commentaires sur une multitude de questions, notamment sur les sanctions pécuniaires. Nous envisageons d'y mettre la dernière main au cours des prochaines semaines.

Le troisième élément consiste à nous doter de moyens concrets pour recueillir des données. Là encore, nous sommes à pied d'œuvre. Sur le plan administratif, il s'agit de trouver des bureaux, de nous assurer qu'ils répondent aux besoins et de faire les rénovations nécessaires. Nous menons toutes ces activités de front. Nous espérons que le bureau et le registre seront pleinement fonctionnels dès le début du printemps.

L'hon. Jonathan Wilkinson: De toute évidence, le rôle du commissaire va être important, compte tenu de l'importance de l'ingérence étrangère. Vous pourriez peut-être nous parler des antécédents de M. Boegman et nous dire pourquoi il était le bon choix.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Wilkinson, vous venez de la Colombie-Britannique, tout comme M. Van Popta, donc je pense que vous pouvez saisir le calibre de M. Boegman. Il a été directeur général des élections de la Colombie-Britannique. De plus, je crois qu'il s'est occupé de diverses questions liées à l'ingérence étrangère en Colombie-Britannique, qui a connu des difficultés dans le passé. Il a administré trois élections générales et 12 élections partielles. Auparavant, il a occupé d'autres fonctions au sein d'Élections Colombie-Britannique. Il est parfaitement bilingue, c'est

quelqu'un d'absolument irréprochable, d'une grande intégrité. Nous voulions nous assurer que la personne nommée commissaire aura la confiance des Canadiens et qu'elle aura les compétences administratives nécessaires pour établir un nouveau registre et le fonctionnement de cette commission, qui constituera un mécanisme de protection supplémentaire et important de notre démocratie.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Merci.

Si je comprends bien — et corrigez-moi si je me trompe —, le bureau du commissaire relèvera du ministère de la Sécurité publique, mais il mènera ses activités indépendamment du ministère et du ministre. Pouvez-vous me dire comment cela fonctionnera et pourquoi on a choisi ce modèle?

L'hon. Gary Anandasangaree: Nous comptons plusieurs organismes différents. Il y a les organismes du portefeuille — le SCRS, l'ASFC, la GRC, etc. — qui sont des organismes indépendants.

Ensuite, il y a ce que j'appellerais les petits organismes qui se concentrent sur des questions précises: la Commission des libérations conditionnelles du Canada et le Bureau de l'Enquêteur correctionnel. Nous ajoutons le commissaire à cette liste d'organismes. Ils agissent indépendamment du ministère de la Sécurité publique. Par contre, les rapports seront produits par l'intermédiaire du ministère et par mon intermédiaire en ma qualité de ministre. Ces organismes sont indépendants sur tous les plans.

Pour ce qui est du financement, je le répète, ces organismes demandent des autorisations de financement de façon indépendante. Nous les soutenons sur le plan administratif. Nous avons plusieurs modèles où les choses ont très bien fonctionné. De concert avec la sous-ministre Geddes, mon rôle est de les soutenir sans les orienter de quelque manière que ce soit.

• (1120)

L'hon. Jonathan Wilkinson: Le commissaire et la loi font partie des efforts déployés pour contrer l'influence étrangère. Vous pourriez peut-être me dire comment ces éléments s'inscrivent dans le contexte plus large, car il existe, évidemment, d'autres éléments.

L'hon. Gary Anandasangaree: Bien sûr. Comme vous le savez, différentes mesures sont prises dans le cadre du cycle électoral. Pendant les élections, les représentants de notre portefeuille et des représentants du Bureau du Conseil privé se réunissent régulièrement et, chaque semaine, présentent un rapport aux Canadiens. C'est ce que nous avons observé lors du dernier cycle électoral.

Il y a aussi le travail qu'effectue le SCRS, plus particulièrement. Son directeur, M. Rogers, sera ravi de décrire la collaboration en cours avec la GRC.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Normandin.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup.

Je remercie les témoins. Je remercie doublement ceux qui viennent cette semaine.

Monsieur le ministre, j'aimerais que vous me parliez des questions d'intelligence artificielle et de souveraineté numérique. Un peu plus tôt cette semaine, nous avons parlé de l'analyse de méta-données dans le contexte de l'ingérence étrangère. J'imagine qu'il y a une quantité assez phénoménale de données à analyser pour permettre de déceler des menaces extérieures. J'aimerais que vous me parliez de l'endroit où ces données sont stockées. Est-ce que les données sont stockées sur des serveurs exclusivement en territoire canadien?

C'est une question en deux temps. J'imagine qu'avec autant de données, on n'a peut-être pas le choix de recourir à des systèmes reposant notamment sur l'intelligence artificielle pour analyser ces données et faire des croisements. Si c'est le cas, à quels systèmes d'intelligence artificielle a-t-on recours? Existents-ils déjà? Y en a-t-il un « fait maison » qui est utilisé et qui serait en vase clos?

L'hon. Gary Anandasangaree: Merci de ces questions.

[Traduction]

Je vais demander à M. Rogers de répondre à cette question. Je sais qu'il possède une certaine expérience à ce chapitre et qu'il est en train de mettre en place différents processus.

[Français]

Daniel Rogers: Merci de ces questions.

Je vais commencer par répondre pour ce qui est de la plupart des données protégées par le Service canadien du renseignement de sécurité.

[Traduction]

Nous utilisons des systèmes qui se trouvent au Canada, dans nos installations. Ils sont bien protégés, très sûrs et assortis de contrôles d'accès pour que les données ne soient accessibles qu'à ceux qui doivent mener des enquêtes. Cela répond aux préoccupations en matière de sécurité et de protection de la vie privée.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, vous avez tout à fait raison: c'est quelque chose que le SCRS doit adopter, et il le fait. Cela est nécessaire pour suivre le rythme de nos concurrents et s'adapter à ce qui se passe en général afin d'assurer la sécurité des Canadiens.

Nous utilisons l'intelligence artificielle conformément à des directives déjà prévues pour la fonction publique fédérale, notamment des dispositions contenues dans certaines des politiques émises par le Conseil du Trésor, que nous avons également adoptées. Il faut, entre autres, veiller à ce que les humains aient leur rôle à jouer, et à ce que le déploiement de l'intelligence artificielle se fasse graduellement et de façon responsable. Il faut mettre à l'essai et valider de façon responsable les processus au sein de nos systèmes d'intelligence artificielle avant qu'ils ne soient utilisés.

Nous en sommes encore à un stade où toutes les décisions du SCRS sont supervisées par des humains. Nous ne sommes pas dans une situation où nous sommes à risque à ce chapitre, pour l'instant, mais nous poursuivons la mise en œuvre.

[Français]

Christine Normandin: Parfait.

J'aimerais continuer un petit peu là-dessus. Je pense à certains outils que nous utilisons, comme parlementaires, sur une base quotidienne. Nous utilisons Outlook et nous savons que c'est géré par les États-Unis et que les bases de données sont potentiellement à

l'extérieur du Canada. Par exemple, les États-Unis peuvent avoir des droits d'accès en vertu du USA Patriot Act et du Cloud Act.

J'aimerais entendre ce que vous avez à dire sur cet aspect. Est-ce qu'il existe même un nuage souverain au Canada? Aux dernières nouvelles, le ministre Solomon avait été interrogé là-dessus, et il n'en existe pas. Si nous utilisons l'infonuagique ici, nous savons que nous sommes potentiellement vulnérables à cause du rôle des États-Unis, mais peut-être d'ailleurs aussi.

• (1125)

Daniel Rogers: Merci de la question.

Je veux bien répondre, mais je veux aussi dire que les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor et de Services partagés Canada seraient plus en mesure de répondre à cette question pour ce qui est des plans du gouvernement.

[Traduction]

Je dirais que, pour ce qui est des vulnérabilités dont des États étrangers pourraient profiter, la souveraineté des données nous préoccupe toujours. Il est certainement plus sécuritaire et préférable que les données soient contrôlées dans un contexte juridique canadien.

Cela dit, lorsque des données sont détenues à l'extérieur du Canada, des mesures peuvent être mises en place pour les protéger. On peut notamment recourir au chiffrement — où des clés de chiffrement des données sont détenues au Canada —, aux contrôles d'accès, à la vérification et à l'enregistrement chronologique des données, qui nous permet de savoir si ces données sont consultées. Il existe des mesures techniques que l'on peut mettre en place.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le Conseil du Trésor et Services partagés Canada seraient mieux placés pour répondre à la question portant sur les données gouvernementales. Dans les environnements où l'on travaille avec des renseignements classifiés, plus particulièrement au SCRS, au ministère de la Défense, au CST et dans d'autres environnements sous haute sécurité comme à la GRC, il existe des systèmes spécialisés assortis de dispositions particulières qui permettent de protéger nos données les plus sensibles et de les conserver au Canada.

[Français]

Christine Normandin: J'aurais une question pour vous, monsieur le ministre.

Un des problèmes qu'on connaît est la question d'ingérence commerciale. Par le passé, la Chine a tenté de faire l'acquisition de compagnies canadiennes de grande importance. Il y a eu aussi le dossier des minéraux critiques dans le Nord.

J'aimerais entendre vos commentaires sur les critères qui permettent de limiter l'achat par la Chine de compagnies canadiennes. On sait que dès que c'est la Chine qui achète, ce ne sont pas des entreprises privées en Chine qui font l'acquisition, mais le gouvernement.

Est-ce que des critères comme la taille de l'acquisition, le pourcentage de participation chinoise ou les secteurs d'activité sont la base des décisions?

Pourquoi est-ce que ça prend autant de temps avant qu'une décision soit rendue, ce qui est souvent un problème? Ça prend du temps avant qu'on puisse bloquer une acquisition au nom de la sécurité nationale.

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Merci. C'est une question très importante.

La Loi sur Investissement Canada permet d'interdire des investissements étrangers au Canada. Il s'agit d'un processus robuste qui commence à Industrie Canada et avec le ministre de l'Industrie. Le ministère de la Sécurité publique s'occupe ensuite de l'examen des propositions et fournit ses commentaires. S'il y a des préoccupations, nous demanderons souvent plus de temps pour entreprendre un examen approfondi. Cela ne signifie pas toujours que la proposition est rejetée; souvent, des mesures d'atténuation sont en place.

Ce processus fonctionne de façon assez efficace. Je sais qu'il existe des frustrations en raison du temps qu'il prend, mais si nous rejetons une proposition, nous devons être absolument certains de notre décision. Nous prenons le temps de faire toutes les vérifications qui s'imposent, de façon très concrète.

Je sais que M. Rogers, la GRC et le ministère de la Sécurité publique contribuent activement à ce processus.

Le président: Je vais vous interrompre ici. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Nous revenons à M. Cooper pour cinq minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, il y a quelques instants, vous avez défini plus nettement l'objectif qui ne cesse de changer au sujet du lancement du registre des agents d'influence étrangers. Vous dites que ce registre sera opérationnel au début du printemps, mais je dois vous rappeler la chronologie des événements.

Il y a près de deux ans, lorsque le Parlement était saisi du projet de loi visant à établir un tel registre, votre prédécesseur, Dominic LeBlanc, avait promis que le registre serait opérationnel avant la tenue des élections fédérales. Cela n'a pas été le cas. Ensuite, votre gouvernement a promis qu'il serait opérationnel d'ici juin 2025. Encore une fois, cette promesse n'a pas été tenue. Puis, monsieur le ministre, vous avez promis qu'il serait opérationnel d'ici décembre 2025. Cela ne s'est pas concrétisé. Nous sommes maintenant en février 2026, et vous avez fixé une nouvelle échéance, une autre date.

Vous nous avez promis, à trois reprises, que le registre serait opérationnel, en fixant chaque fois une échéance différente. Or, chaque fois, vous avez raté l'échéance. Pourquoi devrions-nous croire que cette fois-ci sera la bonne?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je partage votre frustration à l'égard des retards. Ce que je peux assurer au Comité, c'est que tout le travail requis a été fait, qu'il est pratiquement terminé. En ce qui concerne les trois éléments dont j'ai parlé, le premier étant la nomination du commissaire, nous avons consulté votre parti, le Bloc et des groupes reconnus au Sénat. Nous avons déposé une demande officielle, et nous tiendrons un vote à ce sujet bientôt.

• (1130)

Michael Cooper: Monsieur le ministre, je vais vous demander d'être un peu plus clair. Quand vous parlez du début du printemps, qu'entendez-vous par là? Que voulez-vous dire par « début du printemps »?

L'hon. Gary Anandasangaree: Si vous me le permettez, je vous ai parlé du premier élément, et le deuxième élément concerne les règlements...

Michael Cooper: Non, ma question porte sur la dernière échéance. Vous nous avez parlé du printemps, mais j'aimerais savoir d'ici quel mois nous aurons ce registre. Avril? Mai?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne vais pas vous donner un mois précis, monsieur Cooper...

Michael Cooper: D'accord.

L'hon. Gary Anandasangaree: ... mais je dirai que le travail a été fait. Le premier élément est la nomination du commissaire. Le deuxième élément a trait aux règlements, qui sont sur le point d'être finalisés.

Michael Cooper: Avec tout le respect que je vous dois, votre gouvernement s'est traîné les pieds.

Je vous rappelle que, pendant des années, votre gouvernement s'est opposé et a fait obstruction à la création d'un registre des agents d'influence étrangers.

Juste avant les élections de 2021, Kenny Chiu, qui était alors un député conservateur, a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à établir un registre des agents d'influence étrangers. En raison de son plaidoyer en faveur d'un registre, M. Chiu a fait face à un flot de désinformation orchestré par Pékin, ce qui lui a fait perdre son siège. Cette désinformation a été amplifiée par le Parti libéral dans Steveston—Richmond-Est. Ce n'est qu'après le rapport accablant de la juge Hogue que votre gouvernement a finalement présenté un projet de loi pour établir un tel registre, que le milieu de la sécurité nationale réclame depuis des années.

Après s'être opposé et avoir fait obstruction à un registre, n'est-il pas vrai que la nouvelle stratégie de votre gouvernement en est une de report sans fin? Si ce registre était vraiment une priorité, il serait certainement déjà opérationnel.

L'hon. Gary Anandasangaree: Je rejette catégoriquement votre affirmation à ce sujet, monsieur Cooper.

Ce que je dirai, c'est que la commission — la Commission Hogue — était une demande de ce gouvernement. Il s'agissait d'une priorité absolue pour le premier ministre Carney lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Nous avons cherché le bon commissaire; la Chambre est désormais saisie d'une proposition. Nous avons terminé le travail relatif à la réglementation. Je vais tenir compte des recommandations — dont celles de membres de votre parti —, je vais les examiner avant le dépôt du règlement définitif. Par la suite, le système sera opérationnel.

Je promets au Comité et à tous les Canadiens que le registre sera opérationnel au printemps.

Michael Cooper: Monsieur le ministre, le registre n'est pas en place, le bureau n'est pas ouvert et cela fait plus de deux ans qu'on en parle. Votre gouvernement parle beaucoup d'obstruction, ce qui est paradoxal, parce que les conservateurs ont travaillé avec votre gouvernement pour faire adopter rapidement le projet de loi C-70 au cours de la dernière législature.

Ce que nous avons vu jusqu'à présent, ce sont des excuses, des retards dans la mise en place de cet outil important face à des menaces très graves d'ingérence étrangère, notamment de la part d'États étrangers hostiles. Cette ingérence étrangère, vous l'avez maintenant minimisée, ici, en refusant, tout d'abord, de reconnaître l'évidence, à savoir que la République populaire de Chine est le plus grand acteur d'ingérence étrangère et la plus grande menace pour notre démocratie. Vous refusez catégoriquement d'énoncer une évidence: le régime communiste de Pékin est l'auteur de violations des droits de la personne, il ne respecte pas la primauté du droit et il n'exerce aucune surveillance indépendante sur l'application de la loi. Maintenant, votre gouvernement juge bon de conclure une entente sur l'application de la loi avec le régime communiste de Pékin.

Je ne sais pas comment les Canadiens pourraient faire confiance à votre gouvernement.

Le président: Monsieur Cooper, nous avons largement dépassé le temps imparti.

Nous allons passer à Mme Kayabaga.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci, monsieur le président. Par votre entremise, j'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre.

Je pense que mes souvenirs sont différents de ceux que mon collègue vient d'évoquer. Il me semble que les conservateurs disent depuis longtemps qu'il faut sévir contre la criminalité. Or, ils ont fait de l'obstruction chaque fois que le ministre a présenté un projet de loi au cours de la présente législature. Nous avons peut-être une expérience différente à cet égard.

Monsieur le ministre, vous avez dit que vous alliez présenter le commissaire à la Chambre. Je ne sais pas si cette question a déjà été posée: dans combien de temps, selon vous, le registre visant la transparence en matière d'ingérence étrangère sera-t-il mis en place? Pouvez-vous nous expliquer un peu à quoi peut s'attendre la population quant à l'utilisation de cet outil?

• (1135)

L'hon. Gary Anandasangaree: Il y a trois éléments principaux, je les ai soulignés, et je pense vous avoir parlé du stade où ils en sont. En ce qui concerne la nomination du commissaire, il appartient maintenant au Parlement et au Sénat de fixer l'heure et la date du vote à ce sujet.

Nous sommes aussi en train de finaliser les règlements. Nous avons reçu des commentaires de la population. J'en ai également reçus de particuliers, y compris de collègues de l'opposition, et je leur en suis reconnaissant. Je vais les intégrer dans les nouveaux règlements. À titre d'exemple, des collègues de l'opposition m'ont dit que le plancher de 50 \$ était trop bas et que le montant devrait être plus élevé. Nous voulons déterminer le bon montant. Nous sommes également ouverts aux suggestions du Comité à ce sujet. Nous examinons donc ce genre de questions, et nous espérons que le tout sera finalisé... La date limite pour fournir des commentaires était au début de la semaine. Nous intégrerons les changements au cours des deux prochaines semaines et tout sera publié officiellement dans la *Gazette du Canada* afin que les règlements soient en place.

Le troisième élément est le système qui sera nécessaire pour que le registre soit opérationnel. Là encore, les travaux sont en cours, et nous sommes convaincus qu'ils seront terminés d'ici à ce que le commissaire et les règlements soient en place.

L'hon. Arielle Kayabaga: Nous avons des collègues qui ont exprimé des préoccupations au sujet des activités d'ingérence étrangère dans le cyberspace. Nous savons également que dans notre monde de plus en plus numérique et interconnecté, les acteurs malveillants tirent parti des technologies émergentes pour mener des activités de surveillance, d'espionnage, de harcèlement en ligne et de perturbation numérique contre des acteurs qui pourraient être perçus comme des adversaires.

Pourriez-vous nous parler des mesures que prend le gouvernement pour lutter contre les cybermenaces et se protéger contre les acteurs impliqués dans la répression transnationale et l'ingérence étrangère?

L'hon. Gary Anandasangaree: Il existe différentes mesures. Il y a d'abord les activités du CST. Je ne sais pas si le directeur du CST a comparu en comité, mais le CST agit en première ligne pour veiller à ce que notre cybersécurité soit protégée. Nous avons également un centre de cybersécurité à Brampton qui abat un travail important dans le domaine de la cybersécurité. On y assure la protection de nos systèmes. La Chambre est saisie du projet de loi C-8; l'étude article par article aura lieu cet après-midi. J'ai bon espoir que nous aurons une infrastructure essentielle très bien protégée, et que les menaces potentielles seront communiquées, afin que d'autres institutions et infrastructures puissent être prêtes. Nous avons diverses mesures qui ont trait à la cybersécurité.

L'un des défis, selon moi, c'est qu'au fil de l'évolution de la technologie, les forces de l'ordre auront besoin de pouvoirs, comme un accès légal, un outil très important qu'elles réclament. Nous espérons, là encore, que nous pourrons faire avancer le projet de loi C-2, qui est à la Chambre, ou un projet de loi semblable, pour que les forces de l'ordre disposent des outils nécessaires pour cibler et freiner les cyberattaques.

L'hon. Arielle Kayabaga: J'espère que nos collègues cesseront de faire obstruction au projet de loi C-2 afin que nous puissions aller de l'avant.

Pourriez-vous nous parler des acteurs étrangers qui s'intéressent à la région de l'Arctique et du Nord en ce moment? Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais vous pouvez répondre en quelques secondes. Je suis sûre que d'autres collègues vous permettront de terminer cette réponse.

L'hon. Gary Anandasangaree: D'un point de vue ministériel, je dirais que la souveraineté dans l'Arctique est le principal enjeu auquel nous faisons face, mais aussi que nous abordons de façon proactive. Tous les organismes de notre portefeuille — la GRC, qui est présente dans l'Arctique, le SCRS, qui y a de plus en plus de ressources, et l'ASFC — ont une empreinte dans l'Arctique, surtout au Nunavut. En tant que ministère, nous nous assurons d'y avoir une présence également. Cependant, il est important que tous les Canadiens, en particulier ceux qui sont responsables de l'application de la loi, aient un lien direct avec l'Arctique et y accordent la priorité en tant que zone vulnérable.

• (1140)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre Mme Normandin, qui dispose de deux minutes et demie. Allez-y.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur le ministre, j'ai posé la question sur l'achat d'entreprises par la Chine, et j'ai compris le processus qui permettait d'arriver à une prise de décision. J'aimerais entendre vos commentaires sur le processus qui permet de signer des ententes pour l'importation de produits émanant de la Chine. Je fais notamment référence aux 49 000 voitures qui ont le potentiel d'être des espionnes sur la route, car elles peuvent capter les conversations téléphoniques et prendre des images d'où on va. Elles permettraient aussi d'indiquer, en temps réel, combien il y a de passagers dans la voiture, entre autres.

Le processus de révision de tels accords est-il similaire à celui pour l'acquisition d'entreprises sous réserve de la sécurité nationale?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Les questions relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité, et en particulier à la sécurité nationale, sont essentielles, à mon avis, et tous les Canadiens sont vulnérables à bien des égards.

J'ai un téléphone ici, et chacun d'entre nous à cette table possède un téléphone qui a probablement une plus grande capacité de collecte de renseignements personnels que tout autre appareil avancé, ou une capacité équivalente, à tout le moins.

Nous parlons des véhicules qui sont importés ici, en particulier de la Chine, et nous faisons référence à l'accord. Je pense qu'il est essentiel pour nous — et le ministre des Transports en est bien conscient — de veiller à ce que les véhicules qui sont ici n'aient pas la capacité de transmettre des renseignements à d'autres sources, à d'autres pays. Je pense que cela correspond tout à fait à nos priorités en matière de sécurité nationale.

[Français]

Christine Normandin: Si vous me le permettez, monsieur le ministre, j'aimerais connaître le processus. Un peu plus tôt, M. Rogers a mentionné que le SCRS était mis à contribution quand il y avait des questions d'acquisition d'entreprises. Le SCRS participe-t-il au processus de la même façon, par exemple, quand il y a signature de traités commerciaux de ce genre?

Daniel Rogers: Je vous remercie de la question.

Le SCRS y participe.

[Traduction]

Je dis cela en ce sens que nous fournissons des conseils sur des questions comme celle-ci. Je dirais que le processus est différent de celui de la Loi sur Investissement Canada, qui est beaucoup plus formalisé et régularisé au moyen d'un processus coordonné par la sécurité publique.

Nos processus habituels consistent à fournir des renseignements et des conseils au gouvernement sur les types de technologies et les acteurs malveillants dont le gouvernement tient compte dans sa prise de décisions. Si on nous demande de fournir des conseils précis sur une décision particulière, nous le ferons.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre M. Calkins, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, vous êtes député depuis un certain temps, tout comme moi. Vous avez fait partie du Cabinet. Vous savez que des députés voyagent de temps en temps en tant que membres de délégations internationales. Je l'ai fait à quelques reprises. Je suppose que vous l'avez fait aussi.

Les seules fois où j'ai vu des députés être rappelés au pays lors de voyages à l'étranger, c'est lorsqu'il y avait un vote de confiance à la Chambre. Je pense que vous et moi sommes d'accord pour dire qu'il n'y a pas eu de vote de confiance lorsque le premier ministre était en Chine. Est-ce exact?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne...

Blaine Calkins: C'est une question très simple.

L'hon. Gary Anandasangaree: Premièrement, je ne crois pas avoir fait de voyages à l'international. Je parraine des voyages, alors je vais le dire aux fins du compte rendu.

Je dirai aussi qu'il revient à chaque député de décider du temps qu'il consacre à une mission...

Blaine Calkins: D'accord. Alors...

L'hon. Gary Anandasangaree: ... et dans certains cas, les personnes sont revenues plus tôt et dans d'autres, elles sont restées plus longtemps.

Blaine Calkins: ... nous allons approfondir les choses, monsieur le ministre.

Je regarde cela. En tant que député, j'ai voyagé. La plupart des députés l'ont fait à un moment ou à un autre. Vous êtes peut-être la seule exception. Je n'ai jamais vu personne se faire rappeler au pays lors d'un voyage international, qu'il s'agisse d'un voyage parrainé ou autre, sauf lorsqu'il y a eu un problème de santé ou que... On m'a demandé de revenir de l'Europe lorsque nous avions un Parlement minoritaire et que Stephen Harper était premier ministre.

Il est tout simplement très évident pour tout le monde qui a prêté attention que deux députés libéraux sont partis plus tôt. Il ne semble pas que ce soit pour des raisons de santé. Il ne pouvait pas s'agir d'un vote de confiance, parce que la Chambre des communes ne siégeait pas. La question que je me pose, monsieur le ministre, est la suivante: le régime de Pékin a-t-il demandé au gouvernement de renvoyer ces deux députés de ce voyage, ou avez-vous eu tellement peur de l'impression que cela donnait que, par crainte de Pékin, vous avez demandé à vos propres députés de rentrer chez eux plus tôt?

L'hon. Gary Anandasangaree: C'est largement en dehors de mon champ d'expertise, monsieur Calkins.

Si je me souviens bien, ce ne sont pas tous les députés libéraux qui sont rentrés plus tôt, et cela comprend le président.

Vous devriez poser la question à quelqu'un qui pourrait y répondre.

Blaine Calkins: La question se pose dans mon esprit, parce que j'essaie de m'assurer que vous avez vraiment et aurez à cœur l'intérêt supérieur du Canada en ce qui concerne la mise en œuvre de ce registre des agents étrangers... Parce que vous avez raté toutes les échéances jusqu'à présent. Votre gouvernement est maintenant engagé dans des conversations sur les environnements de sécurité partagés avec le régime de Pékin, et vous avez raté toutes vos échéances pour ce registre.

J'ai besoin de savoir si le régime de Pékin influence l'une ou l'autre des décisions que prend le gouvernement, sous la menace de représailles ou sous tout autre type de menace, ou par crainte du gouvernement à l'égard de ces négociations qui pourraient mettre en danger les Canadiens et notre démocratie.

• (1145)

L'hon. Gary Anandasangaree: Pas du tout. En ce qui a trait à l'échéance du registre visant la transparence, d'autres pays qui l'ont mis sur pied ont pris jusqu'à deux ans, alors je vais...

Blaine Calkins: Pourquoi vous a-t-il fallu autant de temps? Je veux dire, vous avez manqué chaque... Vous avez vous-même fixé les objectifs. Nous ne vous les avons pas imposés.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Calkins, je suis le troisième ministre en poste depuis que l'échéance dont nous parlons a été établie, à partir du moment où la loi a été mise en place.

Je vais assumer la responsabilité de ce qui relève de mon mandat dans le cadre de ce portefeuille. Nous avons travaillé avec diligence pour veiller à traiter des trois éléments que j'ai mentionnés plus tôt.

Blaine Calkins: Allez-vous vous engager à mettre en place le registre, à créer le poste de commissaire, à doter le commissariat et à ce qu'il soit prêt à travailler avant les prochaines élections générales? Nous en sommes déjà aux prochaines « prochaines » élections.

L'hon. Gary Anandasangaree: Ah oui?

Blaine Calkins: Eh bien, votre gouvernement s'est engagé à tout mettre en place d'ici les prochaines élections générales. Vous avez échoué. Votre prochaine occasion sera les prochaines « prochaines » élections.

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne vais pas prendre d'engagement sur un vote qui n'est pas entre mes mains. C'est un vote libre au Parlement et nous ne savons pas comment les autres partis voteront.

Si vous voulez entendre la sous-ministre, je suis tout à fait disposé à lui demander de commenter la question. Nous ne ménagerons aucun effort et je ne ménagerai aucun effort... Je m'engage à travailler avec diligence pour veiller à ce que le registre soit opérationnel d'ici le début du printemps.

Blaine Calkins: Êtes-vous certain que votre registre, une fois qu'il sera mis en oeuvre, n'empêchera pas d'une quelconque façon les Canadiens de voter aux prochaines élections générales, sans égard au moment où elles seront tenues?

L'hon. Gary Anandasangaree: C'est un outil, monsieur Calkins. Ce n'est pas le seul outil. Il y en a d'autres, dont vous avez entendu parler plus tôt. C'est un outil important pour la démocratie...

Blaine Calkins: Cela n'aura aucune incidence sur la capacité des Canadiens ordinaires respectueux des lois de voter. Est-ce exact?

L'hon. Gary Anandasangaree: Ce n'est pas une panacée, si je peux me permettre d'être très franc. C'est un outil très important. C'est l'une des nombreuses recommandations émanant de l'enquête Hogue. Bien sûr, d'autres ont recommandé la même chose, y compris le Comité, je crois. C'est un outil parmi d'autres. Il ne règlera pas tous nos problèmes liés aux élections, mais il nous aidera certainement.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre M. Louis, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le ministre, nous vous remercions d'être ici et nous remercions tous les témoins de leur service pour assurer la sécurité des Canadiens et de nos élections. Les mesures que vous avez mises en œuvre montrent que l'ingérence étrangère est prise au sérieux au Canada. Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur le ministre, vous dites que le registre pour la transparence en matière d'influence étrangère et le commissaire sont des outils importants, mais ce ne sont pas les seuls outils qui permettront de protéger la démocratie canadienne.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les autres efforts de notre gouvernement? Comment pouvons-nous travailler ensemble pour contrer l'influence et l'ingérence étrangères, qu'il s'agisse du SCRS, de la GRC ou du CST? Vous êtes tous à la table et personne ne travaille en vase clos. Pouvez-vous nous parler de la collaboration qui s'opère?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je demanderais aux responsables de chacun des portefeuilles représentés ici de répondre à cette question. Nous pourrions commencer avec Mme Boudreau, pour ensuite entendre M. Rogers.

Jodie Boudreau (sous-commissaire, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada): Nous travaillons en étroite collaboration avec le Service et d'autres partenaires de la sécurité publique. Nous enquêtons sur chaque plainte d'ingérence étrangère.

Notre rôle principal est d'assurer la sécurité des Canadiens. Que ce soit pendant une élection ou à toute autre période, nous utilisons tous les moyens possibles dans le cadre de la loi, en respectant la Charte des droits et libertés des personnes concernées, pour enquêter sur toutes les plaintes d'ingérence étrangère.

Daniel Rogers: En ce qui concerne le SCRS, il y a trois choses sur lesquelles je pourrais attirer l'attention du Comité.

Premièrement, nous continuons de recueillir des renseignements pour être en mesure de déterminer quand l'ingérence étrangère pourrait se produire. Nous pouvons utiliser ces renseignements dans le cadre de la mise sur pied du registre de transparence, par exemple, ou des mesures d'application de la loi que la GRC pourrait prendre.

Deuxièmement, nous agissons directement par l'entremise des mesures de réduction de la menace pour prévenir l'ingérence étrangère.

Troisièmement, nous fournissons des renseignements, classifiés et non classifiés, à des groupes de Canadiens afin de les aider à résister à l'ingérence étrangère et de veiller à ce que toute tentative d'influence secrète ou coercitive soit infructueuse.

• (1150)

Tricia Geddes (sous-ministre, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Je vais ajouter deux éléments de la part du ministère de la Sécurité publique.

Il y a d'abord l'élaboration des politiques. Certaines des initiatives législatives que nous avons vues ces dernières années, y compris le projet de loi C-70, comprennent des outils très importants pour protéger les Canadiens contre l'ingérence étrangère.

De plus, le travail de notre coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère, qui aide à sensibiliser les communautés vulnérables, est un élément essentiel en ce sens. Il s'agit de veiller à établir un lien de confiance avec ces communautés, afin qu'elles comprennent à quoi ressemble la menace et que nous puissions mieux comprendre comment nous pouvons les aider, que ce soit par l'entremise de certains des outils d'application de la loi et de renseignement ou simplement d'un meilleur dialogue et d'une meilleure compréhension des questions préoccupantes.

Tim Louis: Merci. C'est utile, et il est bon de savoir que vous continuez à travailler, qu'il y ait ou non des élections.

Je suppose que pendant un cycle d'élections, le travail est accru, tout comme la coopération. Pouvez-vous nous expliquer comment cela se passe?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je crois qu'il est très important de souligner que pendant les élections, le ministre ne participe à aucune prise de décisions. C'est le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections qui est responsable. Je pense que vous avez entendu ses représentants plus tôt cette semaine. Il est géré strictement par des fonctionnaires, qui relèvent directement des Canadiens. Il n'y a pas de mécanisme de rapport qui passe par les voies habituelles pendant les périodes électorales hors cycle.

Je pense que les Canadiens peuvent avoir la certitude qu'il s'agit d'un organisme indépendant qui rend des comptes directement aux Canadiens, plutôt que par l'entremise d'élus.

Tim Louis: Je vous en suis reconnaissant.

Madame Geddes, j'aimerais poursuivre notre conversation sur les groupes qui pourraient être ciblés par d'autres pays.

Je crois que vous avez dit que nous devons communiquer avec eux dans la langue de leur choix. Comment pouvons-nous y arriver? Il faut bâtir la confiance pour le faire, et il faut rencontrer les gens là où ils sont. Nous en avons discuté brièvement l'autre jour, mais vous pourriez peut-être nous en dire plus à ce sujet.

Tricia Geddes: Je pense que c'est d'une importance capitale. C'est l'une des principales leçons que nous avons tirées des dernières élections. Nous avons accru la transparence et nous utilisons les moyens traditionnels pour communiquer par l'entremise des médias. Nous avons vraiment eu l'impression de faire de notre mieux pour communiquer directement avec les communautés dans quelques autres langues, mais franchement, nous pourrions en faire beaucoup plus. Nous avons cherché à obtenir des contrats que nous allons pouvoir mettre en place assez rapidement pour nous permettre d'assurer la traduction et de rejoindre directement ces communautés.

Au-delà de la langue, cependant, il y a aussi les moyens par lesquels les membres des communautés communiquent entre eux. Je crois que nous devons continuer de veiller à ce qu'ils soient bien informés des menaces et à ce que nous utilisions les bons outils à notre disposition pour pouvoir informer les collectivités là où elles se trouvent.

Nous avons tiré beaucoup de leçons à cet égard, et nous continuerons d'améliorer nos mécanismes.

Tim Louis: C'est excellent. Merci.

Le président: Nous allons passer à de très courtes séries de questions et je serai sévère pour une fois. Nous aurons deux interventions de deux minutes et une intervention d'une minute.

Nous allons commencer avec M. Calkins, qui dispose de deux minutes. Allez-y.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vous ai posé la même question deux fois, il y a quelques instants, et je suis surpris de votre réponse.

La question que je vous ai posée était la suivante: une fois que le registre sera pleinement mis en œuvre, est-ce qu'il va empêcher certains Canadiens de voter? Vous n'avez pas su répondre non à cette question. Je ne sais pas pourquoi vous ne pouvez pas le faire.

Pourquoi la mise en œuvre du registre empêcherait-elle un citoyen canadien de voter?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je suis désolé, monsieur Calkins. J'ai peut-être mal compris votre question.

Je croyais que vous me demandiez si, en fin de compte, le registre allait...

Blaine Calkins: Le registre est censé être un outil pour garder l'ingérence étrangère hors de nos élections, pas pour empêcher les Canadiens d'y participer. Est-ce exact?

L'hon. Gary Anandasangaree: C'est un outil. Ce que je dis, c'est qu'il fait partie d'un ensemble d'outils que nous avons à notre disposition.

Je crois que nous pouvons nous entendre là-dessus. C'est un outil, un outil important, et lorsqu'il sera mis sur pied, il...

Blaine Calkins: Maintenant que nous avons établi que nous nous comprenons, ma prochaine question est la suivante: allez-vous mettre cette mesure en œuvre de la même manière que vous avez mis en œuvre votre programme de confiscation des armes à feu?

Je pose cette question, car il me semble que lorsque le gouvernement chinois ordonne aux libéraux de sauter du haut d'un précipice, ils s'empressent de demander à quelle hauteur. Vous avez demandé aux députés en question de ne pas participer à ce déplacement soit parce que les autorités chinoises vous l'ont directement demandé, soit parce que vous aviez peur. Il me paraît de plus en plus évident que les libéraux ne sont pas capables de distinguer les honnêtes citoyens des malfaiteurs. Nous avons d'ailleurs déjà observé ce fait lors de la mise en place du programme libéral de confiscation des armes à feu.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me garantir que la capacité des Canadiens à exercer leur droit de vote ne sera pas affectée par la mise en œuvre de votre programme d'enregistrement?

● (1155)

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Calkins, vous ne pouvez définitivement pas vous en empêcher de faire ce genre de petites remarques, n'est-ce pas?

Blaine Calkins: Je ne fais que m'interroger sur les initiatives du gouvernement, monsieur le ministre.

Nous sommes tout simplement curieux de connaître le fond de votre pensée, comme lorsque vous aviez été enregistré à votre insu.

Le président: D'accord, nous devons céder la parole au prochain intervenant.

Madame Brière, vous pouvez y aller, je vous prie.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier le ministre et nos autres invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

[Français]

Monsieur le ministre, je vais poser ma question en français.

Vous avez dit dans votre allocution d'ouverture que les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement protège notre démocratie, ce qui inclut, évidemment, notre processus électoral. Vous avez aussi mentionné que la menace de l'ingérence étrangère était complexe, que c'étaient des mécanismes délicats et complexes également.

Que diriez-vous aux Canadiens et aux Canadiennes pour les rassurer et leur démontrer que le gouvernement fait ce qu'il doit faire pour s'assurer que la lutte contre l'ingérence étrangère demeure une priorité?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je vous remercie de la question, madame Brière.

[Traduction]

Permettez-moi de rappeler d'emblée que le Canada dispose d'un des systèmes électoraux les plus solides au monde. Ce système démocratique est véritablement indépendant, et permet à tous les citoyens canadiens de se rendre aux urnes sans craindre d'être victimes d'intimidation ou de représailles. C'est tout à fait remarquable. Nous pouvons être très fiers de notre processus électoral, et de notre système démocratique de manière générale.

Bien entendu, ce système n'est pas parfait. Lorsque nous sommes confrontés à des défis posés par des acteurs étrangers qui tentent de miner notre démocratie, nous devons agir. Voilà pourquoi le gouvernement a mis sur pied le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections. Il s'agit d'un groupe de travail pangouvernemental indépendant dont le mandat est de protéger les élections et les institutions démocratiques du Canada contre l'ingérence. Ce groupe, qui collabore avec le commissaire à la transparence, vise à assurer la sécurité de la population canadienne, et à renforcer la confiance de tous envers nos institutions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Normandin pour une minute.

[Français]

Christine Normandin: Monsieur le ministre, vous avez mentionné que vous feriez attention à ce que les voitures qui entrent au Canada ne puissent pas transmettre d'informations sensibles. Pourtant, c'est une fonction de base des voitures modernes si on veut qu'elles fonctionnent.

Jusqu'à quel point le premier ministre a-t-il été bien breffé sur cette préoccupation en matière de sécurité avant de procéder à l'entente avec la Chine sur l'importation de véhicules?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Le premier ministre est très bien informé sur de nombreux enjeux, notamment les questions liées au commerce. Vous serez d'ailleurs à même de constater que tous les véhicules importés au Canada seront soumis à des mesures de protection visant à assurer la sécurité des renseignements personnels des automobilistes. Ce principe fondamental guide l'action du gou-

vernement, et je suis convaincu que nous sommes en mesure de protéger la vie privée des automobilistes canadiens.

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens encore à remercier le ministre et nos autres invités pour leur présence parmi nous.

Sur ce, nous allons suspendre la séance pour accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1155)

(Pause)

• (1205)

Le président: Nous reprenons la séance.

Je tiens à vous rappeler de consulter les affichettes sur la table pour prendre connaissance des directives sur la prévention des incidents sonores.

Je souhaite la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins. Nous avons le plaisir d'accueillir trois invités: M. Stéphane Perrault, directeur général des élections; M. Serge Caron, sous-dirigeant principal des élections, Secteur de la transformation numérique; et Mme Josée Villeneuve, sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires.

Monsieur Perrault, je vous invite à faire votre déclaration d'ouverture, je vous prie.

[Français]

Stéphane Perrault (directeur général des élections, Bureau du directeur général des élections): Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître devant le Comité dans le cadre de son étude sur l'ingérence dans les élections.

Je parlerai brièvement de notre préparation pour la 45^e élection, c'est-à-dire la dernière élection générale, de notre constat concernant les opérations électorales et de nos efforts pour lutter contre les informations inexacts sur le processus électoral.

La protection des élections contre l'ingérence requiert l'apport de l'ensemble de la société. À Élections Canada, notre rôle dans la conduite et la protection d'une élection fédérale inclut la sécurité matérielle et des personnes impliquées dans l'élection, la cybersécurité de nos infrastructures et la sécurité de l'information concernant le processus électoral. Nos efforts visent à améliorer notre résilience contre les tentatives d'ingérence électorale, qu'elles soient d'origine étrangère ou intérieure.

Avant et pendant la 45^e élection générale, nous avons continué de travailler étroitement avec nos partenaires du domaine de la sécurité afin de cerner les menaces possibles à la sécurité de nos systèmes informatiques et à l'ensemble du processus électoral. Comme je l'ai mentionné au Comité lors de ma comparution en octobre dernier, Élections Canada n'a constaté aucune atteinte à son infrastructure informatique ni aucune ingérence dans ses opérations durant l'élection.

[Traduction]

Néanmoins, comme l'a reconnu la Commission sur l'ingérence étrangère, la plus grande menace pour notre démocratie provient de la manipulation de l'information, en particulier par le biais des plateformes de médias sociaux. Le rôle d'Élections Canada dans la lutte contre la désinformation et la mésinformation est très spécifique, mais essentiel à la sécurité de notre processus électoral et à la confiance de la population canadienne. Durant les campagnes électorales et dans l'intervalle, Élections Canada s'efforce de fournir aux citoyens canadiens des renseignements exacts concernant le processus électoral fédéral, non seulement pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote, mais aussi pour les informer des procédures et des mesures de protection mises en place pour garantir l'intégrité du processus dans son ensemble.

En prévision des élections et afin de lutter contre la manipulation de l'information, nous avons développé toute une gamme de produits d'information dans le cadre de notre campagne de sensibilisation des électeurs. Ces produits sont disponibles en 50 langues, et comprennent des contenus détaillés sur l'intégrité électorale. Nous avons également publié un guide médiatique à l'intention des locuteurs du mandarin, du cantonais et du pendjabi, les trois langues les plus parlées au Canada après l'anglais et le français, avec des renseignements sur des sujets qui vont au-delà de ce que nous incluons habituellement dans nos produits d'information, tels que la sécurité électorale, le Registre national des électeurs, et les mesures de protection concernant le financement politique.

Sur la base des témoignages entendus devant la Commission sur l'ingérence étrangère, et afin d'empêcher que les électeurs soient intimidés ou influencés pour voter d'une certaine manière ou pour ne pas voter du tout, nous avons ajouté de nouveaux contenus numériques concernant les garanties du processus électoral, notamment des messages soulignant le caractère secret du vote. Ces messages ont été largement diffusés par divers canaux de communication pendant la 45^e élection générale.

Durant les campagnes électorales et dans l'intervalle, nous avons surveillé l'environnement de l'information publique afin de repérer les récits inexacts concernant le processus électoral. En plus de surveiller les médias traditionnels, Elections Canada surveille 60 plateformes distinctes, sites Web d'information, blogues et forums en ligne dans 22 langues différentes. Je tiens à souligner qu'Élections Canada n'est pas en mesure de déterminer si la source des renseignements inexacts sur les élections fédérales est nationale ou étrangère. Il se concentre plutôt sur l'impact que ces informations inexacts pourraient avoir sur la capacité des Canadiens à s'inscrire et à voter ou sur leur confiance dans le processus électoral. Bien que nous ayons constaté une augmentation des discours inexacts par rapport aux élections précédentes, nous avons pu fournir aux Canadiens un accès facile à l'information sur le processus électoral. Nous avons rapidement corrigé ces informations et ces fausses informations par le biais de nos différents canaux, tels que notre répertoire de communications officielles et nos publications sur les réseaux sociaux. Nous avons interagi avec les plateformes de réseaux sociaux lorsque cela était approprié, concernant des messages spécifiques que nous avons jugés préoccupants.

• (1210)

[Français]

Toutefois, pendant la 45^e élection générale, nous avons constaté un changement dans l'écosystème d'information numérique. La présence de nouveaux éléments ou d'éléments croissants, comme l'in-

telligence artificielle et les influenceurs, modifie la façon dont la population canadienne a accès à l'information sur le processus électoral et amplifie la diffusion d'informations inexacts, tant au pays qu'à l'étranger. Ce changement, ajouté à d'autres facteurs préexistants, comme la polarisation et l'interconnectivité des environnements informationnels canadien et américain, pourrait mener à une situation où l'information circulant en ligne aurait des conséquences à long terme sur la confiance de la population canadienne dans le processus électoral.

Avant l'élection, en novembre 2024, j'ai présenté au Parlement et à la Commission sur l'ingérence étrangère une série de recommandations visant à mieux protéger les élections contre les menaces, y compris celles provenant d'acteurs étrangers.

Une de mes recommandations principales était d'interdire la diffusion intentionnelle et délibérée de fausses informations sur le processus électoral lorsque le but qui était recherché était d'empêcher les Canadiens et les Canadiennes d'exercer leur droit de vote ou encore de miner la confiance dans le processus électoral ou ses résultats.

Mes autres recommandations portaient sur l'utilisation d'hypertruccages, le financement des tiers et la protection des courses à l'investiture et à la direction.

La Commission sur l'ingérence étrangère a appuyé la plupart de mes recommandations, y compris celles que j'ai décrites ci-dessus.

Monsieur le président, j'inviterais le Comité, s'il le désire, à examiner ces recommandations dans le cadre de son étude sur l'ingérence étrangère et je serais heureux de mettre mon personnel à sa disposition s'il le souhaite.

Je vous remercie et je vais maintenant répondre aux questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons à présent céder la parole à M. Van Popta pour six minutes.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier tous nos invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui. Monsieur Perrault, je vous remercie d'être venu une fois de plus devant le Comité pour participer à cette étude très importante concernant l'ingérence étrangère dans les élections.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important. Dans son étude, la commissaire Hogue a déclaré que la manipulation de l'information « représente le plus grand risque pour notre démocratie ». Elle a même ajouté ce qui suit: « Il s'agit d'une menace existentielle ». Monsieur Perrault, je comprends de votre témoignage précédent que vous êtes d'accord avec les constats de Mme Hogue.

Plus tôt cette semaine, nous avons entendu les témoignages des membres du groupe responsable du protocole public en cas d'incident électoral majeur, le PPIEM, qui ont souligné qu'il s'agissait là d'un risque. Les membres de ce groupe d'experts ont ajouté que les activités d'ingérence étrangère au Canada continuaient d'être « omniprésentes, sophistiquées, et persistantes ». Enfin, lors du groupe de témoins précédent, le ministre de la Sécurité publique a repris ces mêmes mots.

Malgré cela, le Rapport rétrospectif relatif à la 45^e élection générale a indiqué qu'« [...] aucun des incidents examinés par le groupe d'experts n'a menacé la capacité du Canada à tenir des élections libres et équitables. ».

J'ai posé cette question aux membres d'un autre groupe de témoins plus tôt cette semaine. Les témoins ont réaffirmé ces faits, et ont également souligné que l'un de leurs objectifs est que « les Canadiens doivent être convaincus que leur élection est sécurisée [...] ».

Monsieur Perrault, je sais que vous avez vous aussi abordé ce type d'enjeux lors de votre précédent passage devant le Comité.

L'un des témoins du groupe précédent l'a dit sans ambiguïté:

Le groupe d'experts du PPIEM se réjouit du fait que le public ait trouvé généralement efficaces les efforts faits pendant la 45^e EG pour améliorer les communications.

À votre avis, le Comité a-t-il atteint cet objectif? Le Bureau du directeur général des élections a-t-il atteint l'objectif consistant à garantir aux Canadiens que les élections ont réellement été sécurisées?

• (1215)

Stéphane Perrault: Je pense que nous avons toutes les raisons d'avoir confiance dans le processus électoral dans son ensemble.

Je suis bien conscient que nous sommes confrontés à des défis, comme toutes les démocraties d'ailleurs, mais je pense que le Canada remplit toutes les conditions pour garantir des élections libres et équitables. Certaines des améliorations que vous avez relevées lors des dernières élections étaient, à mon avis, des améliorations positives. Dans l'ensemble, je partage les évaluations qui ont été faites.

Tako Van Popta: Comment puis-je être certain que les habitants de ma circonscription, qui compte une importante communauté chinoise, ont confiance et ne restent pas chez eux par crainte de quelque chose? Avez-vous des preuves de cela? Je ne parle pas spécifiquement de la circonscription que je représente, mais de n'importe quelle circonscription. Pouvez-vous affirmer avec un certain degré de certitude que les électeurs ont confiance dans la solidité de nos systèmes démocratiques?

Stéphane Perrault: Dans l'ensemble, je pense que les sondages montrent que les Canadiens font confiance à notre processus électoral et qu'ils considèrent Élections Canada comme l'une des institutions les plus fiables du pays. Donc, d'une manière générale, je dirais que continuons d'inspirer une grande confiance au sein de la population.

Je sais qu'il existe encore certaines poches de méfiance, et je pense qu'une grande partie de cette méfiance repose sur des informations erronées. L'un de nos rôles principaux est de veiller à fournir, autant que possible, des renseignements pertinents concernant la sécurité du processus électoral canadien.

Vous avez mentionné quelque chose qui me préoccupe et qui me préoccupait déjà avant les élections, à savoir le fait que certaines personnes restent chez elles parce qu'elles ont peur. Je pense qu'il est important que les Canadiens sachent, et que tous ceux qui nous écoutent sachent, que le vote est secret et que personne ne peut déterminer leur choix. Nos citoyens doivent se sentir en sécurité lorsqu'ils se rendent aux urnes pour voter. Personne ne pourra savoir pour qui ils ont voté.

Tako Van Popta: Je suis d'accord avec le fait que tous nos citoyens doivent se sentir en sécurité. Je crois moi aussi en la solidité de notre processus électoral, mais je continue de m'inquiéter pour les communautés de la diaspora qui se sentent menacées en raison de ce qui se passe dans leur pays d'origine. Beaucoup de membres de la diaspora ont encore de la famille et des amis là-bas.

Stéphane Perrault: Je partage cette préoccupation. C'est pourquoi nous avons lancé une vaste campagne de sensibilisation concernant les garanties électorales. Nous avons également envoyé des éducateurs régionaux, notamment à Surrey et à Toronto, dans le but de sensibiliser les citoyens aux mesures garantissant l'intégrité du processus électoral canadien dans son ensemble.

Dans le cadre du programme Inspirer la démocratie, Élections Canada dispose d'un réseau de 900 groupes communautaires auxquels nous offrons toute une gamme d'outils et de renseignements. Ces groupes communautaires ont pour mission d'aider les électeurs à exercer leurs droits démocratiques. Il n'existe évidemment pas de solution miracle, et c'est pourquoi nous devons continuer à intensifier nos efforts en ce sens.

Tako Van Popta: Je vous remercie.

J'ai une question concernant la manière dont les nouveaux électeurs doivent procéder pour inscrire leur nom sur la liste électorale. D'après ce que j'ai compris, il est assez facile pour une personne de faire inscrire son nom. Lorsque je fais du porte-à-porte, les gens me posent souvent des questions, du genre: « Ma fille vient d'avoir 18 ans, que doit-elle faire pour pouvoir exercer son droit de vote? » Les gens peuvent s'inscrire sur la liste électorale soit en ligne, soit en se rendant dans un bureau de scrutin, où ils devront présenter une pièce d'identité. Présenter un passeport est bien entendu suffisant, mais ce n'est pas obligatoire.

Stéphane Perrault: En fait, un passeport...

Tako Van Popta: Si le citoyen ne possède pas de pièces d'identité avec photo émises par le gouvernement, un permis de conduire suffit, voire une simple carte de bibliothèque. En réalité, presque n'importe quelle pièce d'identité est acceptée.

Êtes-vous certain qu'aucun non-Canadien ne figure sur la liste électorale d'Élections Canada?

Stéphane Perrault: Nous savons que dans certains cas, des non-Canadiens sont inscrits au registre des électeurs. En effet, nous avons reçu des renseignements d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada concernant les non-Canadiens, que nous avons vérifiés dans les détails.

Tako Van Popta: Après les faits...

Stéphane Perrault: Toutefois, après les faits...

• (1220)

Tako Van Popta: Les gens peuvent exercer leur droit de vote dès qu'ils sont inscrits sur la liste électorale.

Stéphane Perrault: C'est exact.

Il y a eu très peu de cas de fraude électorale à ce sujet, donc très peu de poursuites judiciaires.

Il est important que les gens comprennent l'équilibre crucial entre rendre le système accessible, et garantir son intégrité. Pour résumer, un système qui rejette trop de personnes ayant le droit de vote n'est pas un système intègre.

De nombreuses garanties de sécurité ont déjà été mises en place. En fait, la vaste majorité...

Tako Van Popta: Alors..

Une voix: Il s'agit d'une question légitime.

Le président: En effet, c'est une bonne question. Je voulais entendre la prochaine question de mon collègue, mais il a interrompu cette excellente réponse, et je vais donc devoir m'arrêter là.

Sur ce, nous allons maintenant céder la parole à M. Wilkinson.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Monsieur Perrault, merci de vous joindre à nouveau au Comité.

Vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire que vous aviez formulé un certain nombre de recommandations concernant certaines mesures de protection contre l'ingérence étrangère. Je voudrais simplement en examiner quelques-unes.

Je pense qu'Élections Canada a mis en évidence certaines vulnérabilités liées au financement par des tiers et aux contributions impossibles à retracer. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ces questions posent problème à l'heure actuelle et nous suggérer des solutions?

Stéphane Perrault: Dans mon rapport, je tiens à m'assurer que toutes les lacunes potentielles permettant un financement illicite soient comblées. Nous craignons que l'utilisation d'instruments non traçables, comme les cartes de crédit prépayées, pour verser des contributions, ne permette pas de retracer correctement la provenance des fonds. Je ne vois aucune raison d'autoriser ce type de contributions dans notre système, et j'ai donc recommandé leur élimination.

J'ai également recommandé certaines modifications au régime de financement par des tiers. À l'heure actuelle, les tiers peuvent utiliser leurs propres fonds. Bien entendu, dans le cas des particuliers, cela est approprié, mais les fonds propres d'un groupe peuvent provenir de diverses sources. Nous constatons de plus en plus souvent que des tiers déclarent que leurs dépenses sont payées à partir de leurs propres fonds, sans que nous connaissions la source initiale de ce type de financement.

Je recommande que les groupes qui souhaitent utiliser leurs propres fonds soient limités à ceux qui tirent 10 % de leurs revenus de contributions. Les organismes de collecte de fonds ne devraient pas pouvoir utiliser leurs propres fonds. Les groupes qui dépendent largement des contributions devraient être tenus d'ouvrir un compte bancaire distinct pour leur campagne afin de recevoir les contributions des citoyens canadiens et des résidents permanents.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Et qu'en est-il des cryptomonnaies?

Stéphane Perrault: Nous n'avons pas été souvent témoin de l'utilisation des cryptomonnaies, donc il ne s'agit pas d'un enjeu majeur. Nous avons publié des lignes directrices sur la manière de traiter les cryptomonnaies. En fait, nous traitons les cryptomonnaies comme des contributions non monétaires. D'ailleurs, le Royaume-Uni s'est récemment mis à suivre des lignes directrices inspirées du Canada. En fin de compte, il n'y a pas vraiment de bonne raison d'autoriser les cryptomonnaies, dont la principale caractéristique est l'impossibilité de retracer les sources.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Il est évident que le Bureau du directeur général des élections concentre ses efforts sur les élections générales, mais je sais que vous avez également soulevé plusieurs préoccupations et recommandations concernant les nominations et les courses à la direction. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Stéphane Perrault: J'ai formulé plusieurs recommandations à cet égard.

Mais je n'ai pas recommandé — et je pense que ce fait est bien connu — que nous prenions le contrôle de la surveillance des courses à l'investiture. Je ne crois pas que ce serait une entreprise judicieuse.

Cependant, la loi prévoit un certain nombre d'infractions liées au processus électoral, telles que la corruption, et nous avons été témoins d'allégations de corruption ou de menaces dans le cadre d'autres courses électorales et dans d'autres pays. Je ne vois aucune raison pour laquelle ces interdictions ne devraient pas s'appliquer de la même manière aux courses à la direction ou aux investitures. C'est l'un des enjeux abordés dans mes recommandations.

Je pense également qu'une plus grande transparence globale, en ce qui concerne les règles relatives aux investitures et à la direction, est nécessaire. Dans le cas des courses à la direction et des investitures, j'ai recommandé aux partis de s'assurer que leurs membres votants sont, au moins, des résidents permanents.

L'hon. Jonathan Wilkinson: De toute évidence, l'importance croissante de l'intelligence artificielle est un sujet de conversation majeur ces derniers temps. Elle suscite des inquiétudes liées notamment aux hypertrucages. Vous pourriez peut-être aborder les problèmes qui se posent et certaines des mesures qui, selon vous, pourraient nous protéger contre ces problèmes, afin de garantir l'intégrité du processus.

Stéphane Perrault: Lors des dernières élections, on craignait beaucoup que les hypertrucages représentent une menace majeure, non seulement au Canada, mais aussi dans d'autres élections à l'échelle mondiale. Nous avons vu des hypertrucages, mais je ne crois pas que les menaces ou les dangers à cet égard se soient encore concrétisés.

Je pense que vous avez entendu, avant moi, des témoins qui estiment que cela continue de représenter un risque. Je partage cet avis. La manipulation des voix et des images pourrait induire les électeurs en erreur, et le raffinement qui accompagne l'IA augmente ce risque. Cette technologie est peu coûteuse, et elle est facilement accessible à tout le monde. Nous devons nous attendre à ce que ces problèmes surviennent.

Je ne sais pas s'il existe une solution miracle pour les régler, mais certains éléments peuvent contribuer à y remédier. J'estime qu'il serait approprié d'apposer un filigrane, c'est-à-dire un marqueur en quelque sorte, chaque fois que l'IA est utilisée dans la production de communications électorales. À tout le moins, s'il devenait illégal de ne pas apposer une telle étiquette, les politiques de modération des plateformes, qui prévoient généralement le retrait des contenus illégaux, pourraient être appliquées immédiatement. Cela créerait un levier supplémentaire et, bien entendu, cela rendrait les choses plus transparentes pour les Canadiens.

J'estime également que des interdictions très strictes, mais précises, devraient être prévues concernant les fausses déclarations attribuées à des acteurs politiques ou au directeur général des élections, notamment en utilisant ou en manipulant, par quelque moyen que ce soit, leur voix ou leur image pour leur faire dire des choses qu'ils n'ont pas dites ou les placer dans un contexte qui n'est pas le leur.

• (1225)

L'hon. Jonathan Wilkinson: Vous avez formulé toute une série de recommandations au sujet de l'ingérence étrangère, tout comme plusieurs autres organismes. Parmi les différentes recommandations que vous avez formulées, lesquelles considérez-vous qu'il est le plus urgent de mettre en œuvre dans les mois ou les années à venir?

Stéphane Perrault: Il est difficile d'en citer une en particulier. Il faut examiner toutes les options dont nous disposons pour lutter contre l'ingérence étrangère.

Je suis préoccupé — et je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire — par le fait que des personnes peuvent, en toute impunité, diffuser délibérément de fausses informations à propos du processus électoral, avec l'intention très précise soit d'empêcher les gens de voter, bien qu'il existe des règles que nous pouvons utiliser pour lutter contre cela, soit de saper la confiance dans les élections. Après les dernières élections, nous avons vu — et je crois que vous avez entendu des témoignages à cet égard — des contenus générés par l'IA qui montraient ou prétendaient montrer des travailleurs électoraux en train de voler des bulletins de vote. À mon avis, c'est exactement le type de préjugés contre lequel nous devons trouver des recours avant qu'il ne soit trop tard.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence. Encore une fois, c'est un plaisir de les avoir parmi nous.

Monsieur Perrault, j'aimerais entendre vos commentaires sur l'ingérence étrangère, un peu en lien avec les témoignages que nous avons entendus un peu plus tôt cette semaine.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'écouter les présentations, entre autres, des gens du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections. Une question intéressante a été posée par mon collègue Blaine Calkins, je crois. Il mentionnait dans sa prémisses que le Groupe de travail avait peut-être un peu le rôle d'une alarme d'incendie: très bon pour analyser la présence de fumée, bonne équipe sur le terrain capable de faire l'analyse de métadonnées pour voir quelles sont les potentielles ingérences, mais peut-être un peu moins habile pour les désamorcer ou réussir à faire connaître cette information au public, ce qui semble être davantage une de vos forces.

D'entrée de jeu, dans votre présentation, dans vos remarques liminaires, vous avez parlé de ce que vous pouvez avoir comme interaction sur les médias sociaux. Il y a une crédibilité qui est attachée aussi au directeur général des élections, ou DGE.

J'aimerais entendre ce que vous avez à dire sur la collaboration ou l'absence de collaboration entre le DGE et des entités comme le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections. Est-ce que ça fonctionne vraiment en silo? Y a-t-il de la collaboration, évidemment, toujours dans le respect de l'indépendance de chacune des deux entités? Est-ce qu'il y a déjà des échanges? Est-ce que ce serait pertinent qu'il y en ait davantage, s'il n'y en a pas?

Stéphane Perrault: Oui, il y a des échanges quotidiens pendant l'élection, par l'entremise de mon collègue ici, avec les membres de la communauté de sécurité, dont les membres du Groupe de travail.

Il y a des rencontres tous les jours, et nous partageons toute l'information. Nous avons ainsi accès à toute l'information qu'ils ont.

Mon mandat est bien précis. D'une certaine façon, vous avez parlé de la crédibilité de l'élection au Canada. Le fait d'intervenir dans le domaine de la désinformation ou de la mésinformation, c'est extrêmement délicat. On peut se faire accuser de faire de la censure. Toutefois, quand on parle d'informations sur le processus électoral, c'est beaucoup plus facile. Quand on parle de désinformation ou de mésinformation sur des candidats, sur leur plateforme, sur ce qu'ils ont dit, c'est beaucoup plus délicat. Ce n'est pas notre rôle.

C'est un défi qui est beaucoup plus grand. Dans ce cas, on parle plus d'éduquer, d'informer et d'éclairer la population par des efforts dans le temps. Je pense que c'est le rôle des agences en matière de sécurité. Nous avons eu des séances d'information technique pendant l'élection pour sensibiliser la population à des situations, pour qu'elle puisse exercer un regard critique sur le contenu.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Je souhaiterais entendre votre opinion sur l'importance du registre des agents étrangers par rapport à votre rôle, en touchant un aspect qui concerne particulièrement l'accès aux ministres. On sait qu'il est possible, moyennant certaines contributions, d'être à la table d'un ministre ou d'un premier ministre lors d'un événement ou d'avoir un accès privilégié. Malheureusement, on a vu par le passé des situations qui ont mené par la suite à des signatures de contrats, notamment avec la Banque de Chine.

Le futur registre des agents étrangers pourra-t-il faciliter le travail du directeur général des élections quant à l'analyse de ce qui peut être de l'ingérence étrangère? Permettra-t-il une réflexion plus poussée sur la question de l'accès aux ministres au moyen de sommes d'argent?

• (1230)

Stéphane Perrault: Ça favorise davantage le regard critique de la population, des journalistes et des ministres eux-mêmes qui peuvent ne pas savoir qui se présente devant eux. En tant que politicien, vous rencontrez des gens de tous les milieux dans votre circonscription. Je pense qu'un registre peut injecter un niveau de transparence qui permet de savoir qui travaille pour des intérêts étrangers. Est-ce que ces gens font des contributions? Est-ce que ces gens travaillent dans le cadre de campagnes politiques?

Je pense donc que la transparence est bénéfique pour l'ensemble du système. Dans une large mesure, le régime de la Loi électorale du Canada est bâti sur cette transparence, soit la transparence des contributions. Il y a des règles très exigeantes en matière de campagnes de financement, par exemple lors d'événements spéciaux pour rencontrer des ministres, qui visent à assurer cette transparence.

À mon avis, ça participe un peu du même type de remède et je pense que c'est une bonne chose.

Christine Normandin: En continuant sur la question de l'accès, je voudrais savoir s'il y a déjà eu, notamment au Québec, des réflexions sur les contributions maximales. Est-ce que c'est quelque chose que l'on devrait inclure dans la réflexion sur la revue à la baisse du plafond de financement? L'objectif serait d'éviter tout ce qui peut être lié à l'utilisation de prête-noms et au recours à de l'argent provenant de tierces parties, plus difficilement retraçable ou impossible à retracer. Vous avez mentionné le cas des cryptomonnaies.

Selon vous, est-ce qu'il serait utile de revoir le plafond de financement?

Stéphane Perrault: À mon avis, c'est une question qui relève du Parlement. Si nous nous comparons aux autres pays du monde, nous avons un des régimes les plus sévères en matière de contributions. Je sais qu'au Québec, par exemple, il y a des règles qui sont plus restrictives au palier provincial. Quand on regarde à l'échelle mondiale, nous sommes parmi les plus sévères. Jusqu'à tout récemment, l'Australie avait des dons anonymes pouvant aller jusqu'à 10 000 \$, alors, nous sommes ailleurs.

Nous avons un régime qui, je crois, est très robuste. Je pense aussi que c'est le rôle du Parlement de le revoir régulièrement pour savoir si cet équilibre est juste. Il faut s'assurer que les candidats et les partis politiques peuvent quand même financer leurs activités; il y a donc un équilibre à trouver dans les seuils de contribution.

Christine Normandin: Merci.

[Traduction]

Le président: Excellent.

Monsieur Jackson, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis ravi de vous revoir, et je vous remercie de vous être joint à nous.

Vous avez mentionné que le pourcentage de personnes rayées de la liste électorale est très faible. Je me demande si vous vous engagez à fournir une ventilation par circonscription du nombre de personnes qui ont été rayées de la liste électorale, étant donné qu'elles n'ont pas le droit de voter.

Stéphane Perrault: Je peux le faire, mais le résultat ne correspondra pas à ce que vous avez décrit, en ce sens que, lorsqu'IRCC nous communique des renseignements selon lesquels une personne n'est pas citoyenne canadienne, cela ne constitue pas une preuve concluante. Cette information peut être exacte ou non. Des erreurs peuvent se produire. Les personnes qui s'inscrivent à la liste électorale font toutes une déclaration solennelle dans laquelle elles affirment avoir la citoyenneté canadienne.

Il s'agit de cas où nous disposons de preuves contradictoires: la preuve fournie par la personne qui a attesté avoir la citoyenneté est contredite par les renseignements administratifs que nous avons reçus. Lorsque nous constatons cette contradiction, nous retirons le nom de cette personne de la liste électorale, et nous l'en informons. Toutefois, comme il peut s'agir d'une erreur, nous lui offrons la possibilité de se réinscrire.

Le régime actuel permet aux gens de se présenter le jour du scrutin et d'affirmer officiellement qu'ils sont citoyens canadiens, comme cela a été indiqué précédemment. S'ils mentent à ce sujet, ils peuvent faire face à de graves conséquences.

Grant Jackson: Bien sûr. J'estime que ce régime est équitable.

Nous ne vous demandons pas de nous expliquer ce qui se passe avant le vote. Je suis simplement curieux de savoir si nous pouvons avoir une idée du nombre de personnes concernées.

Stéphane Perrault: Nous pouvons vous communiquer ce nombre, mais je vous recommande de ne pas présumer que toutes les personnes qui ont été retirées de la liste n'ont pas la citoyenneté canadienne. Ce serait une erreur.

Grant Jackson: D'accord. C'est de bonne guerre.

Je suis un peu inquiet de constater que le point principal de discordance est la base de données d'IRCC. Tout le monde sait que le système d'immigration est un désastre complet. Nous ne savons pas si une personne est citoyenne canadienne, si elle est au Canada en raison de son statut de résidente permanente ou si elle est titulaire d'un permis de travailleuse étrangère temporaire. Ces gens ont complètement perdu le contrôle du système d'immigration.

Si c'est la seule base de données que vous consultez... Je comprends que vous soyez limité quant aux données dont vous disposez, mais si c'est la seule source... Je me demande si Élections Canada s'inquiète de l'état de cette base de données et du fait qu'elle est totalement déficiente.

• (1235)

Stéphane Perrault: Je dirais qu'à notre connaissance, la qualité des données s'est considérablement améliorée au fil du temps. Les renseignements que nous recevons...

Grant Jackson: Cela s'est-il produit récemment?

Stéphane Perrault: Oui.

Je tiens également à informer le Comité qu'à ma connaissance, nous sommes le seul pays à effectuer ce recoupement avec les données d'immigration. La plupart des démocraties ne disposent pas de preuve documentaire de la citoyenneté des gens, pour une bonne raison — et je peux en parler —, mais elles n'effectuent pas non plus ce recoupement avec les données d'immigration.

Je pense que le système canadien est l'un des plus solides qui soient, mais il est important de ne pas le rendre solide au point d'empêcher des Canadiens légitimes de voter. Là encore, il faut trouver un juste équilibre.

Grant Jackson: Je me demande simplement, pour le Canadien moyen... Je peux obtenir un permis de conduire, et cela ne veut rien dire. La grande majorité des gens qui vont voter utilisent leur permis de conduire. Si vous avez cette information, je suppose que la question est la suivante: quelle garantie pouvez-vous donner aux Canadiens que la ratification est fiable dans une certaine mesure? Ils votent, et leur vote pourrait être annulé par la suite. Faites-vous des recomptages dans ces circonscriptions? Certains sièges ont été remportés par un ou quatre votes.

Si vous retirez un électeur de la liste électorale après qu'il a voté, est-il alors nécessaire de procéder à un recomptage dans cette circonscription, si l'écart entre le gagnant et le candidat suivant est très faible? Je suis simplement curieux de savoir comment les choses fonctionnent.

Stéphane Perrault: La loi prévoit que tout citoyen qui estime que les résultats électoraux ont été faussés par une fraude peut contester l'élection. Il appartient au candidat perdant ou à tout autre citoyen de démontrer que les résultats ont été faussés, en se fondant sur les preuves qu'il peut fournir, y compris, bien sûr, les preuves présentées par le ministère si quelqu'un est poursuivi. Le tribunal peut alors invalider l'élection. Ce rôle incombe au tribunal, et non à Élections Canada.

Grant Jackson: Après avoir mené une campagne électorale et perdu les élections, un candidat trouverait très coûteux de demander qu'un tribunal prenne la décision de faire réviser le résultat d'une élection si, quatre mois plus tard ou peu importe le délai, il découvre que dans une circonscription remportée par un seul vote, une personne a voté par erreur, intentionnellement ou non.

Je ne comprends tout simplement pas pourquoi la responsabilité de faire réviser le résultat incombe au candidat perdant dans une telle situation.

Le président: Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

Stéphane Perrault: Tout Canadien peut contester une élection en s'appuyant sur des preuves qui démontrent que les résultats ont été compromis par une fraude, mais vous avez raison, cela entraîne une certaine responsabilité.

Le président: Je vous remercie.

Madame Kayabaga, vous avez la parole pendant cinq minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci, monsieur le président.

Par votre intermédiaire, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Perrault.

Je vous remercie encore une fois d'avoir pris le temps de continuer à participer à ces conversations très importantes.

Tout à l'heure, lorsque mon collègue vous a posé des questions au sujet du financement des élections, je vous ai entendu vous exprimer à ce sujet. Vous avez évoqué les problèmes liés au financement étranger potentiel.

Pouvez-vous citer d'autres systèmes que nous pouvons utiliser pour protéger les investitures et les élections générales contre tout financement étranger?

Stéphane Perrault: Je pense que le Comité devrait être conscient que nous disposons d'un très bon système dans l'ensemble, mais que certains éléments peuvent être améliorés.

Par exemple, la loi interdit à un tiers d'utiliser des fonds étrangers, mais elle n'interdit pas nécessairement à une entité étrangère de fournir ces fonds. De plus, la loi interdit les contributions financières des entités étrangères, mais n'inclut pas les contributions non financières. Mon rapport recommande que certaines améliorations soient apportées au régime afin de le renforcer.

L'hon. Arielle Kayabaga: Je tiens à préciser pour le compte rendu qu'à mon avis, plusieurs personnes vous ont posé la question concernant la confiance dont le public a besoin pour aller voter sans craindre qu'un influenceur étranger puisse apprendre qu'il a voté.

Nous savons qu'Élections Canada protège très bien les électeurs, mais il y a une question de protection des renseignements personnels. Cette question a été posée à plusieurs reprises, et lorsque nous, les politiciens, parlons de certaines choses, je pense que le public commence à s'inquiéter à tort à ce sujet.

Pourriez-vous simplement indiquer pour le compte rendu ce que vous pensez de la protection des renseignements personnels et des électeurs?

● (1240)

Stéphane Perrault: Je peux garantir à tout le monde qu'il est impossible de savoir qui a voté pour quel candidat. Lorsque vous votez en personne avec un bulletin de vote ordinaire, celui-ci est déjà plié afin d'inviter l'électeur à le retourner, ce qui permet de bien cacher le nom du candidat pour lequel il a voté. Bien entendu, des scrutateurs sont présents pour veiller à ce que le processus soit correctement suivi. Les élections font l'objet d'audits qui nous permettent de nous assurer que tout se déroule correctement.

Quant à eux, les bulletins de vote spéciaux que nous recevons sont protégés par des enveloppes de vote secret, qui doivent être sé-

parées en deux. La partie extérieure contient des renseignements sur l'électeur, mais la portion intérieure est tout à fait anonyme. Les deux parties sont donc séparées et le vote n'est compté qu'après cette séparation.

Des contrôles sont en place et, surtout, des témoins assistent au dépouillement pour veiller à ce que ces contrôles soient appliqués.

L'hon. Arielle Kayabaga: Je vous remercie d'avoir précisé cela. Je crois qu'il est très important que le public soit bien informé de ce qui se passe lorsqu'il se rend aux urnes.

Au début de la semaine, j'ai pu poser une question à d'autres personnes qui travaillent dans ce domaine. Je me suis renseignée sur la possibilité d'avoir des marqueurs pour indiquer le recours à l'IA et sur la question de savoir si nous devrions inciter tous ceux qui utilisent l'IA, en particulier s'ils publient sur une plateforme publique, à apposer de tels marqueurs afin d'indiquer aux usagers qu'ils ont affaire à des renseignements générés par intelligence artificielle.

Qu'en pensez-vous?

Stéphane Perrault: Je dois dire que mon opinion a évolué à ce sujet. Au début, j'étais sceptique, mais je crois maintenant que cela devrait être obligatoire, et c'est ce que je recommande.

Les personnes qui utilisent l'IA de bonne foi, et elles sont nombreuses, n'hésiteront pas à apposer de tels marqueurs. Subséquentement, les gens devraient faire preuve de discernement lorsqu'ils voient ces marqueurs attachés à tel ou tel contenu. Bien entendu, n'importe qui pourrait tricher en refusant de se conformer à cela.

Je pense que le marqueur est également important dans la mesure où, une fois qu'il est possible d'établir qu'il s'agit d'un contenu généré par l'IA, ce contenu devient illégal pour cette seule raison, ce qui, normalement, entraîne sa suppression par les plateformes. Il fournit un levier pour empêcher les tentatives d'influence induite sur le vote, ce que nous n'avons pas actuellement.

L'hon. Arielle Kayabaga: Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je dirai simplement que je suis d'accord avec vous.

Je pense que les marqueurs sont vraiment importants, non seulement pour les élections, mais aussi pour d'autres cas de figure. Je pense entre autres aux enfants et aux femmes visés par la prolifération des hypertrucages. J'apprécie le fait que vous l'ayez mentionné et que vous nous ayez dit que votre opinion à ce sujet a évolué depuis la dernière fois où je vous ai posé la question. Merci beaucoup.

En cinq secondes, y a-t-il d'autres observations que vous aimeriez voir figurer au compte rendu?

Le président: C'est parfait. Cela fait exactement cinq minutes.

Madame Normandin, vous avez trois minutes.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Perrault, vous en avez déjà un peu discuté en réponse à des questions de M. Wilkinson, mais j'aimerais vous entendre parler des mesures « anti-brownies » au fédéral. Ça a beaucoup été d'actualité au Québec. On sait que vous avez déjà recommandé d'avoir quelque chose qui permettrait d'interdire tout ce qui est un pot-de-vin, des menaces ou une tentative de s'ingérer dans un processus de vote par rapport aux investitures et aux courses à la direction d'un parti.

Cependant, je vois que, à l'époque de votre recommandation, en novembre 2024, vous aviez aussi fait état de la question des agents étrangers et de l'influence étrangère. J'aimerais vous entendre nous donner des exemples de situations où il pourrait y avoir de l'ingérence étrangère dans les processus d'investiture ou de course à la direction d'un parti, nous parler des idées qui vous viennent en tête et nous dire comment ça pourrait être empêché par voie législative.

Stéphane Perrault: Je pense qu'il faut introduire de la transparence pour savoir quand ça commence avant le fait, et non donner un avis après coup. Je parle des courses à l'investiture. Pour les courses à la direction, il y a un avis préalable, mais ce n'est pas le cas des courses à l'investiture. Donc, je pense qu'il faut injecter cette transparence. Il faut aussi mettre plus de transparence dans les règles, pour que les gens soient rassurés quant aux règles en vigueur. Je pense que le Parlement doit laisser la liberté aux entités de déterminer leurs propres règles, mais je pense que la transparence est une bonne chose.

Ensuite, par rapport aux mesures dont on vient de parler, on peut s'étonner du fait que ce ne soit pas déjà interdit, mais ce ne l'est pas. C'est interdit pour le vote à une élection, mais pas pour une course à l'investiture. Donc, l'intimidation et la fraude sont des choses qui peuvent évidemment servir à des États étrangers. On a vu des allégations d'intimidation dans le processus électoral. Ça pourrait être le cas dans les courses à l'investiture. On sait qu'il y a des circonscriptions au Canada qui penchent d'un côté ou de l'autre. Dans ces circonscriptions, la course à l'investiture est vraiment la porte d'entrée dans le système politique canadien. Donc, il est important qu'il y ait ces protections de base pour s'assurer que des agents ou des États étrangers ne cherchent pas à influencer les élections par le truchement des courses à l'investiture.

• (1245)

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Donc, je comprends que ça se ferait de façon complémentaire à des recommandations que vous avez déjà faites sur l'obligation de déclarer préalablement les règles des courses à l'investiture et de préparer des états financiers, et tout ce que ça implique. Donc, ça, ça ne serait pas suffisant, nécessairement. Il faudrait aussi ajouter des mesures pour empêcher officiellement la possibilité qu'il y ait des pots-de-vin, des menaces et ainsi de suite.

Stéphane Perrault: Ça donne des outils d'enquête. Quand on a des outils d'enquête, quand on a des interdictions, il peut y avoir des mandats de perquisition, par exemple. Il y a du travail qui peut être fait qui ne pourrait l'être sinon.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Monsieur Perrault, je reprends simplement la question de M. Jackson. Pour être clair, la seule base de données dont dispose Élections Canada pour vérifier si une personne inscrite sur la liste ne devrait pas y figurer est la base de données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Est-ce bien le cas ou existe-t-il d'autres sources de données?

Stéphane Perrault: Pour ce qui est des données, nous avons environ 40 partenaires — on peut penser aux permis de conduire et aux déclarations de revenus, par exemple —, ainsi que les organismes de gestion électorale provinciaux qui nous communiquent

des renseignements nous permettant de mettre à jour les listes électorales. Lorsque les personnes font des démarches pour être inscrites sur la liste électorale, elles doivent avoir fait quelque part dans le processus une déclaration sous serment attestant qu'elles sont habilitées à voter.

Michael Cooper: D'accord, donc quelqu'un peut déclarer qu'il est citoyen, mais la question est la suivante: quels sont les processus de vérification mis en place pour s'assurer que c'est bien le cas? Vous avez dit disposer de sources de données. Par exemple, si quelqu'un est identifié comme n'étant pas autorisé à voter, quel est le processus? Que se passe-t-il ensuite?

Stéphane Perrault: On les raye de la liste électorale et ils cessent de recevoir la carte d'information de l'électeur, par exemple. Si l'on s'aperçoit qu'ils ont voté, s'ils s'inscrivent et votent, on leur demande de se présenter devant le commissaire aux élections fédérales.

Michael Cooper: Que se passe-t-il si, par exemple, une personne qui a été rayée de la liste se présente à un bureau de vote et que quelqu'un se porte garant pour elle, ou si une personne ne figure pas du tout sur la liste et que quelqu'un se porte garant pour elle? Existe-t-il des mécanismes de contrôle ou des procédures pour s'assurer qu'une personne qui ne devrait pas voter ne finisse pas par voter?

Stéphane Perrault: Les gens sont tenus de fournir une preuve documentaire de leur identité et de leur adresse, ou d'avoir quelqu'un qui a fourni une telle preuve les concernant pour se porter garant d'eux. Il faut donc produire une preuve d'identité et une adresse.

Pour ce qui est de la citoyenneté, il s'agit d'une déclaration sous serment. C'est la règle dans la plupart des démocraties du monde. Très peu, et pour de très bonnes raisons, n'exigent pas de preuve documentaire de citoyenneté. Il est important de comprendre que de telles exigences peuvent conduire à l'exclusion d'un grand nombre de personnes.

Michael Cooper: Nous ne voulons certainement pas que quiconque soit exclu, mais nous parlons d'une voix ou de quatre voix. Si une personne qui n'aurait pas dû voter vote malgré tout, cela annule une voix.

Stéphane Perrault: L'inverse est également vrai.

Michael Cooper: Je vais passer à une autre question, celle du financement par des tiers.

Monsieur le commissaire, il existe des lacunes importantes en ce qui concerne le financement des tiers enregistrés qui participent à nos élections, notamment en ce qui concerne la possibilité de sources de financement étrangères. Si je comprends bien, aux termes de la loi actuelle, une entité ou une source étrangère pourrait faire un don à une entité canadienne, et cette entité canadienne pourrait à son tour verser ces fonds à un tiers enregistré, et ces dons seraient considérés comme ayant été faits par cette entité canadienne. Est-ce exact?

Stéphane Perrault: Oui, c'est exact.

Michael Cooper: Il me semble que le moyen le plus simple et le plus efficace d'empêcher que des fonds étrangers influencent nos élections par l'intermédiaire de tiers, ce qui s'est produit, serait d'exiger des tiers qu'ils ouvrent des comptes bancaires particuliers dédiés au financement de leurs activités pendant les élections, et de faire en sorte que les fonds versés sur ces comptes ne proviennent que de citoyens canadiens. Cela comblerait toute lacune et mettrait les tiers sur un pied d'égalité avec les partis politiques enregistrés, dans la mesure où ces derniers ne peuvent accepter que des contributions provenant de citoyens canadiens.

Que pensez-vous de cette recommandation?

• (1250)

Stéphane Perrault: Je dirais que cela se rapproche de la recommandation que j'ai faite, mais il y a une nuance importante.

À mon avis, certains groupes disposent de fonds provenant de diverses sources dont l'objectif principal n'est pas de participer à une élection. Elles peuvent découvrir, au moment des élections, qu'il y a un enjeu électoral qui les préoccupe énormément, eux ou leurs membres, et ils peuvent souhaiter participer. Le fait de leur interdire complètement d'utiliser leurs fonds pourrait être perçu comme étant trop restrictif.

Je recommande de permettre à ceux qui ne sont pas des groupes de collecte de fonds d'utiliser leurs propres fonds ainsi que ceux des particuliers, mais je comprends votre point de vue. Il s'agit de trouver le juste équilibre.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Louis, pour cinq minutes.

Tim Louis: Merci.

Merci, monsieur Perrault, monsieur Caron et madame Ville-neuve. Vos prestations répétées devant le Comité et votre travail montrent qu'Élections Canada joue un rôle important dans la protection de l'intégrité de notre processus électoral et le maintien de la confiance du public à l'égard des résultats démocratiques ici au Canada. Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Perrault, vous avez fait état d'une lutte continue pour contrer la désinformation numérique. Vous avez parlé des mesures que vous prenez — à savoir dénoncer et démystifier, faute d'une meilleure formule — pour sensibiliser les gens ainsi que des messages que vous publiez. Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de ce que vous faites à cette fin?

Stéphane Perrault: Certainement.

Nous sommes passés de la démystification, que nous continuons à pratiquer, à la désinformation en amont. Tout d'abord, avant une élection, nous diffusons autant d'informations correctes que nous le pouvons dans le système, dans l'écosystème. Nous voulons nous assurer que les règles et le processus sont compris le mieux possible. Avant les dernières élections, nous avons lancé une initiative appelée ÉlectoFaits, dans le cadre de laquelle nous avons repéré en amont les fausses informations — car nous surveillons toutes les administrations et tous les événements —, nous les avons mises au jour et nous avons fourni des informations correctes et factuelles les concernant. Nous demandons de manière proactive aux Canadiens de se méfier de ces informations, et nous leur fournissons à cette fin les vraies informations.

Puis, pendant les élections, nous pouvons bien sûr corriger des renseignements erronés qui se mettent à circuler, et nous le faisons.

Dans certains cas, nous contactons les plateformes. Par exemple, lors des dernières élections, un article fautif du Journal de Montréal affirmait que les personnes de 65 ans et plus devaient voter le mardi et non le lundi. Cette nouvelle a été publiée, je crois, le jour du scrutin, mais nous avons immédiatement contacté les plateformes, et ces dernières l'ont retirée. Nous n'avons pas eu à leur demander de le faire. Elles ont réagi rapidement.

Tim Louis: Je comprends que la rapidité et la nécessité d'agir rapidement sont cruciales.

Un autre problème pourrait être que les utilisateurs des réseaux sociaux se trouvent, en quelque sorte, dans des chambres d'écho. Ils ne font peut-être pas partie du même cercle que celui dans lequel vous publiez et démystifiez ou prévenez la désinformation. Quels sont les défis que vous devez relever pour atteindre les gens alors que les réseaux sociaux semblent aujourd'hui si cloisonnés que les gens ne voient que l'information qu'ils veulent bien voir?

Stéphane Perrault: C'est effectivement problématique. Nous devons nous interroger au sujet des plateformes sur lesquelles nous voulons être présents. Certaines plateformes ne sont peut-être pas aussi réputées que d'autres, mais si les Canadiens y sont présents, nous devons nous demander si nous devrions y aller, c'est-à-dire si nous devrions être présents sur ces plateformes. Nous avons tendance à pêcher par excès de prudence en étant présents autant que faire se peut et en diffusant les bonnes informations le plus largement possible.

Bien qu'il existe des chambres d'écho, il est juste de dire que nous avons également vu des gens se corriger mutuellement et utiliser certains renseignements que nous avions publiés. Il était très encourageant de voir des gens utiliser nos publications pour répondre à d'autres participants dans une conversation.

Tim Louis: Alors, pendant ce qu'on pourrait appeler la saison morte ou la période hors élections, y a-t-il des activités de sensibilisation qui peuvent être menées auprès des Canadiens? Utilisons cela comme un message d'intérêt public. Comment les Canadiens peuvent-ils savoir vers qui se tourner s'ils ont des questions?

Stéphane Perrault: Il existe toute une gamme d'outils. Bien entendu, ils peuvent nous contacter, mais notre site Web regorge de renseignements. Nous avons également des documents et des produits d'information que nous fournissons à un réseau. J'en ai parlé un peu plus tôt. Le programme s'appelle Inspirer la démocratie et il compte plus de 900 participants. Il s'agit de groupes de citoyens qui utilisent ces renseignements. Cela inclut les partis politiques. Ces groupes peuvent à leur tour relayer ces renseignements à leurs membres ou à leurs proches.

Vous avez tout à fait raison, ce n'est pas quelque chose qui ne peut se produire que pendant une élection. Nous devons vraiment prendre les devants.

• (1255)

Tim Louis: C'est une nouvelle expression pour moi: « inspirer la démocratie ». Je vais me renseigner à ce sujet. Cela ressemble à une devise pour Élections Canada.

J'allais vous poser une question au sujet de vos discussions avec d'autres pays, de l'échange de renseignements qui se fait et de ce que nous pouvons apprendre lorsque des élections ont lieu dans des pays similaires au nôtre. Y a-t-il une communication? Ensuite, vous avez souligné que notre système était très robuste et très fort. Est-il également possible que d'autres pays apprennent de nous?

Stéphane Perrault: Oui, il y a un forum auquel j'aime participer de façon très informelle qui s'appelle la Four Countries Conference, et qui rassemble l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et le Canada. Il s'agit de pays très similaires du point de vue de la maturité démocratique. Le forum nous donne l'occasion d'échanger sur nos préoccupations, nos pratiques et nos parcours respectifs.

L'exemple que j'ai donné d'ÉlectoFacts, qui combat les faussetés en amont, s'inspire de ce qu'Elections Australia faisait jadis, même si l'organisme procédait différemment et d'une manière que nous n'adopterions probablement pas. Il y a certes des différences culturelles. Cependant, nous discutons de ce que nous faisons et nous apprenons les uns des autres.

Tim Louis: Je vous remercie d'inspirer la démocratie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Louis.

Je remplaçais un membre d'un comité et j'ai remarqué que le président de ce comité posait une question à tous les témoins chaque fois qu'il y avait un groupe d'experts. Je ne vais pas m'entendre là-dessus, mais j'aurais quelques questions à poser. Je vais donc user de mon pouvoir discrétionnaire pour le faire.

Cela me rappelle ma dernière participation au Comité des procédures et des affaires de la Chambre, lorsque nous avons traité de l'abrogation de la prétendue « loi sur l'intégrité des élections ». Je pense que cette loi part d'une bonne intention, celle de protéger les droits garantis aux Canadiens par l'article 3 de la Charte, afin d'assurer l'intégrité du scrutin. Je suis d'accord avec M. Cooper lorsqu'il dit qu'il ne voudrait exclure personne.

Nous avons vu les tentatives d'un gouvernement précédent de présenter des lois sur l'identification des électeurs — encore une fois, dans le cadre de la prétendue « loi sur l'intégrité des élections » — qui rendaient le vote plus difficile pour les personnes âgées, les Autochtones et les personnes handicapées. Je me souviens d'avoir entendu des témoignages — il s'agissait peut-être des données anecdotiques de la part de ces témoins — selon lesquels jusqu'à 250 000 Canadiens qui auraient dû avoir le droit de voter avaient été privés de ce droit à cette époque.

Je me demande si vous pouvez nous dire quelque chose sur les difficultés et les conséquences causées par ces dispositions législatives sur l'identification des électeurs. Je crois que cela s'est produit lors de la 42^e élection générale.

Stéphane Perrault: Si vous me le permettez, je dirai d'entrée de jeu que le fait d'exclure un électeur qui a le droit de voter nuit tout

autant à l'intégrité de l'élection que le fait d'autoriser quelqu'un qui n'en a pas le droit à le faire.

Les données dont nous disposons tendent à montrer que très peu de non-électeurs votent, mais qu'une partie importante de la population se heurte à des obstacles pour voter. Lorsque nous examinons les dispositions législatives qui visent à garantir l'intégrité du processus électoral, nous constatons que cette intégrité est le résultat d'un mélange de ces deux considérations. Si la loi exclut indûment des personnes en imposant des exigences auxquelles une grande partie de la population ne peut se conformer, cela nuit à l'intégrité du processus électoral, tout comme le fait que la loi soit trop laxiste. Il faut procéder à des ajustements, et au fil des ans, le Parlement s'est penché sur différentes façons de trouver cet équilibre.

Je crois qu'il est juste de dire que les changements apportés ont créé certaines restrictions. Une enquête sur la main-d'œuvre réalisée, je crois, après les élections de 2011, a montré qu'un certain nombre d'électeurs avaient du mal à fournir une preuve d'adresse, et des changements ont été apportés en conséquence. Il est bon que le débat sur ce juste équilibre soit en constante évolution.

Il est toujours important de se rappeler que lorsque nous parlons d'intégrité, il ne s'agit pas seulement d'exclure les personnes qui ne devraient pas voter, mais aussi de veiller à ce que celles qui devraient pouvoir voter aient effectivement la possibilité de le faire. S'il y a un risque, ces deux éléments doivent être pris en compte.

Le président: Cette question est peut-être injuste pour vous et devrait plutôt être posée à la commissaire, mais combien de poursuites judiciaires ont été intentées lors des dernières élections, à votre connaissance?

Stéphane Perrault: Il s'agit d'un processus en cours, je ne peux donc pas m'exprimer à ce sujet.

Le président: Pouvez-vous donner...

Stéphane Perrault: Je n'ai pas eu connaissance de cela en ce qui concerne la dernière élection. Si vous parlez d'électeurs qui ont voté alors qu'ils n'auraient pas dû...

Le président: Oui, c'est ma question.

Stéphane Perrault: ... je n'ai connaissance d'aucun cas de la sorte.

Le président: Merci beaucoup.

C'est tout le temps que nous avons. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>